



**HAL**  
open science

# Les archives de l'archéologie : les enjeux et les perspectives du traitement des fonds d'archéologues à l'École française d'Athènes

Agathe Boulanger

## ► To cite this version:

Agathe Boulanger. Les archives de l'archéologie : les enjeux et les perspectives du traitement des fonds d'archéologues à l'École française d'Athènes. Sciences de l'Homme et Société. 2023. dumas-04255614

**HAL Id: dumas-04255614**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04255614>**

Submitted on 26 Oct 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

## Les archives de l'archéologie : les enjeux et les perspectives du traitement des fonds d'archéologues à l'École française d'Athènes.



Enseignante référente : Mme Camille Desenclos, maîtresse de conférences en Histoire moderne

Tutrice de stage : Mme Marie Stahl, responsable du service des archives de l'École française d'Athènes

Agathe Boulanger

M2 MATA



# REMERCIEMENTS

Je remercie Mme Véronique Chankowski, directrice de l'École française d'Athènes, pour m'avoir permis de réaliser mon stage de fin d'études au sein de son établissement.

Je tiens à remercier Mme Marie Stahl, responsable du service des archives de l'École française d'Athènes et ma tutrice, pour son suivi, son aide, ses conseils et son investissement lors de mon travail de traitement ainsi que pour m'avoir permis de renforcer mes compétences en termes d'archivistique et de m'avoir appris à travailler avec les archives de l'archéologie.

Je remercie le personnel, les membres et boursiers de l'EFA de m'avoir présenté leurs missions et leur travail.

Je tiens à remercier mes parents pour m'avoir toujours encouragée, soutenue et aidée dans mes études.

Je remercie Maxine Schoehuys-Kreiss qui a rendu ce stage à Athènes encore plus enrichissant.

# INTRODUCTION

Selon André Leroi-Gourhan, ethnologue et archéologue, l'enregistrement systématique des données prélevées lors d'une fouille est assimilé à un dépouillement des « archives du sol ». En effet, le développement et l'évolution des techniques archéologiques sont à l'origine de l'apparition de multiples supports documentant le travail de fouilles tels que les carnets de fouilles, les plans, les croquis ou encore les négatifs, tirages photographiques et fichiers numériques.

Les archives de l'archéologie se définissent par une production de documents à la fois administratifs et scientifiques tout au long de la carrière d'un archéologue. En effet, elles comprennent tous les documents produits ou reçus par un archéologue à partir de l'organisation d'une fouille, jusqu'à la publication d'un rapport. Elles peuvent aussi inclure les archives personnelles de celui-ci. On trouve également de la documentation qu'elle soit produite ou utilisée par l'archéologue en question. Les archives de l'archéologie sont d'autant plus importantes qu'elles ne renseignent pas seulement sur des trouvailles mais aussi sur l'évolution des pratiques archéologiques. La problématique majeure des fonds d'archéologue est la variété des formats et supports de leurs archives qui pose des questions en termes de lisibilité, de conservation et de pérennisation. Ensuite, les archives de l'archéologie possèdent un statut juridique complexe, mêlant souvent archives privées et publiques, ce qui entraîne des questionnements pour le versement aux archives et la communicabilité de celles-ci. Aussi, on retrouve une forte présence de documentation dans ces fonds, n'étant pas foncièrement des archives, comment doit-elle être envisagée ? Doit-elle être prise en charge par les archives ou la bibliothèque ? Tous ces éléments constituent des enjeux pour l'archivistique actuelle. Le traitement des archives d'archéologues doit être adapté à leurs pratiques archéologiques et à leurs méthodes de recherche, mais il est essentiel que ces derniers aient les clefs pour savoir gérer leurs archives avant leur versement. Les pratiques et échanges entre archéologues et archivistes pourraient donc permettre de répondre à bon nombre de ces problématiques.

Mon étude des fonds d'archéologues se place dans le cadre de ma deuxième année des master Métiers des Archives et Technologies Appliquées (MATA), durant laquelle j'ai choisi de réaliser mon stage de fin d'études à l'École française d'Athènes (EFA), qui se trouve depuis sa fondation en 1846 au 6 rue Didotou à Athènes, en Grèce.

Cet institut de recherche d'archéologie spécialisé dans l'étude du monde Grec antique et contemporain est un lieu de travail et d'échanges pour les chercheurs et archéologues de France. La mission principale qui m'a été confiée durant ce stage de quatre mois est le traitement de fonds d'archéologues, en l'occurrence ceux de Francine Blondé et d'Yvon Garlan. Ces fonds, ayant fait l'objet de dons après décès, témoignent du travail de toute la carrière de ces archéologues et notamment de toutes les étapes de celui-ci, de la fouille archéologique à la publication d'ouvrages. Mes missions lors de ce stage comprenaient également la réalisation de tableaux de métadonnées descriptives et d'import de celles-ci vers la plateforme Archimage, ainsi que la rédaction d'un article et d'un billet à propos de mon travail à l'EFA. L'étude des fonds d'archéologues m'a permis de découvrir non seulement un type de fonds qui m'était inconnu, mais aussi d'appréhender une nouvelle approche archivistique lors du traitement.

En effet, les archives de la recherche, et les papiers d'archéologue spécifiquement, constituent un cas particulier au vu de leur statut, de leur classement d'origine propre au producteur (ou aux ayants-droit du fonds) ainsi que des typologies dont ils se composent. Ces spécificités constituent un enjeu pour l'archiviste car celui-ci a pour but de réaliser un classement permettant de constituer et conserver un fonds lié et cohérent. Bien que les archives d'archéologues présentent des similitudes avec les fonds de chercheurs dans leur statut, les spécificités des fonds d'archéologues rendent cette tâche d'autant plus compliquée au vu de la variété de leurs typologies. Cependant, l'EFA développe et met en place des outils permettant de maintenir ces fonds cohérents et accessibles.

Pour tenter de répondre à cette problématique, nous poserons d'abord le contexte de production de ces archives en présentant l'histoire de l'École française d'Athènes et en particulier ses fonds d'archives. Ensuite, nous nous intéresserons à la définition des archives d'archéologues et par conséquent à leur statut, ce qui nous amènera enfin à développer le traitement de ce type de fonds et donc à se questionner sur les enjeux qu'ils soulèvent, et leurs éventuelles solutions.

# CHAPITRE I : PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE FRANCAISE D'ATHÈNES

## A. HISTOIRE D'UNE INSTITUTION FRANCAISE A L'ÉTRANGER

L'École française d'Athènes fait partie du réseau des Écoles Françaises à l'Étranger (EFE), comprenant cinq établissements d'enseignement supérieur et de recherche. L'EFA est donc installée en Grèce et est dirigée par sa première directrice, Mme Véronique Chankowski, depuis 2019. Les autres Écoles françaises quant à elles, se trouvent en Italie (École française de Rome), en Égypte (Institut français d'archéologie orientale, Le Caire), en Asie (École française d'Extrême-Orient, Paris) et en Espagne (Casa de Velázquez, Madrid). Ces Écoles relèvent aujourd'hui du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et sont placées sous la tutelle scientifique de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (et celle de l'Académie des Beaux-Arts pour la Casa de Velázquez ainsi que celle des Sciences Morales et Politiques pour l'École française de Rome). Ces établissements, qui sont régis par le décret 164 du 10 février 2011<sup>1</sup> relatif aux écoles françaises à l'étranger, remplissent les missions de formation, de recherche ainsi que de diffusion en sciences humaines et sociales.

En ce qui concerne l'École française d'Athènes, celle-ci est le premier institut étranger fondé en Grèce, dont le bâtiment actuel a été construit en 1872<sup>2</sup>. Elle a vu le jour en 1846, sous l'impulsion d'une ordonnance royale de Louis-Philippe, qui stipule que "Il est institué à Athènes une école française de perfectionnement pour l'étude de la langue, de l'histoire et des antiquités grecques".

---

<sup>1</sup> "Décret n° 2011-164 du 10 février 2011 relatif aux écoles françaises à l'étranger", *Légifrance* [En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023567250/>] (consulté le 23/06/2023).

<sup>2</sup> "L'École française d'Athènes de 1846 à 1873", dans *Bulletin administratif de l'instruction publique*, n°308, (1873), pp. 408-418.

Elle a été fondée dans un élan de philhellénisme qui a suivi la libération de la Grèce du joug ottoman, notamment car la France a participé à la lutte pour l'indépendance avec le corps expéditionnaire du général Maison qui a permis de libérer le Péloponnèse, mais a également été un instrument politique contre l'influence politique anglaise à Athènes. L'EFA devient donc un lieu de lecture, de rencontre et de résidence de l'Élite française envoyée en Orient à la fois pour effectuer des recherches, mais aussi pour représenter le prestige français en instaurant une diplomatie européenne.

C'est lorsque l'École française passe sous tutelle de l'Académie des Inscriptions et des Belles Lettres en 1850 que les travaux scientifiques commencent. Les premières fouilles coordonnées par l'École française d'Athènes ont débuté à Délos en 1873, puis se sont enchaînées les décennies suivantes sur les sites de Delphes, Argos, Thasos, Philippes et Malia<sup>3</sup>. L'EFA s'affirme sur le plan scientifique en suivant le mouvement universitaire français, tout en montrant son prestige. De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'École française s'illustre par de grandes fouilles nécessitant d'importants moyens (une forte main-d'œuvre est engagée, des frais matériels et de déplacements d'objets trouvés sont engagés...). En parallèle de son travail archéologique, l'EFA est aussi un lieu d'enseignement du français, elle dispose d'une école primaire à partir de 1903 qui devient l'Institut français en Grèce, entité autonome, en 1938.



Figure 1

---

<sup>3</sup> Livret de présentation de l'École française d'Athènes.

L'École française a rencontré des difficultés pendant la Première Guerre mondiale en raison des dégâts commis par des attaques sur le bâtiment situé rue Didotou, ainsi que sur les chantiers archéologiques, qui entraînent notamment la perte d'un site en Turquie lors de cette période. Après la Grande Guerre, la perte de sites archéologiques, l'adoption de la loi des six chantiers en Grèce (qui stipule que "Les missions ou écoles archéologiques étrangères établies en Grèce peuvent gérer jusqu'à trois fouilles ou autres recherches archéologiques par an et en effectuer trois autres en collaboration avec le Service"<sup>4</sup>), et des difficultés financières ralentissent les travaux scientifiques menés par l'EFA. Durant la période de la Seconde Guerre mondiale, qui a touché la Grèce de 1939 à 1949, l'École française a globalement été impactée de la même manière que lors de la précédente. Elle ne recrute aucun membre jusqu'en 1941 et les routes maritimes et terrestres sont peu sûres pour accéder aux sites de fouilles. A partir des années 1950, l'École française reprend réellement son travail scientifique en adoptant une nouvelle archéologie avec des méthodes plus rigoureuses que dans son passé. En 1962, la bibliothèque de l'EFA ouvre ses portes et pourvoit un poste de bibliothécaire. L'administration est réformée dans les années 1980, et en 1985 le statut de boursier est créé, pour les doctorants étudiant des sites grecs, en plus des membres de l'École française qui doivent passer le concours d'entrée pour y travailler.

Aujourd'hui, l'EFA possède le statut d'établissement public, scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Sa mission, en plus des missions communes des EFE, est de favoriser la recherche et la valorisation dans les domaines des sciences humaines et de l'archéologie du monde hellénique de la Préhistoire à nos jours, ainsi que les espaces géographiques dans lequel celui-ci s'est diffusé<sup>5</sup>. L'EFA permet également aux chercheurs de se rencontrer et d'échanger sur ces questions, et aussi de former les jeunes chercheurs. Dans cette vision, l'EFA mène des fouilles archéologiques et des études sur le terrain, établit des recherches dans des fonds d'archives et publie le résultat de celles-ci.

---

<sup>4</sup> « Greece GR 228 », *Wipo* [En ligne : [https://www.wipo.int/wipolex/en/text/493738?fbclid=IwAR0XCAXLTTth6SgBmMNdZvSgStgw0Idwf6J\\_xWWeJ9ZqVzHhXqaO4aqIcp8](https://www.wipo.int/wipolex/en/text/493738?fbclid=IwAR0XCAXLTTth6SgBmMNdZvSgStgw0Idwf6J_xWWeJ9ZqVzHhXqaO4aqIcp8)] (consulté le 28/07/2023).

<sup>5</sup> Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, « Rapport d'évaluation des Écoles françaises à l'étranger, campagne d'évaluation 2020-2022 » [En ligne : [https://www.efa.gr/images/ecole/Rapport\\_HCERES\\_2020-22.pdf](https://www.efa.gr/images/ecole/Rapport_HCERES_2020-22.pdf)] (consulté le 22/07/2023).

## B. LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

J'ai réalisé mon stage de fin d'études sous l'autorité de la responsable du service des archives, Mme. Marie Stahl. L'EFA est donc doté d'un service d'archives dans lequel sont conservés des fonds d'archives d'anciens membres, d'anciens directeurs et de l'administration de celle-ci. Ces fonds comprennent des manuscrits, photographies, dessins et plans issus de ses travaux sur les sites et dans les musées de Grèce et d'autres pays méditerranéens (qui représentent 8 000 estampages, plus de 796 000 photographies, 66 000 cartes et dessins, 256 mètres linéaires de documents manuscrits datés de 1846 à nos jours). Les fonds sont alimentés par les versements annuels des équipes de recherches, ainsi que par les dons et legs des anciens membres de l'EFA. Ce qui fait que les fonds des archives de l'EFA sont extrêmement diversifiés en termes de typologies. En effet on y trouve des carnets de fouilles, des diapositives, des aquarelles, des relevés architecturaux, des estampages, ou encore bases de données, données photogrammétriques, rendus 3D, etc...

Les inventaires et fichiers de ces fonds d'archives sont intégrés dans la base numérique Archimage, dans le but de mettre à disposition du public l'ensemble des données de la recherche. Le service d'archives conserve donc à la fois des archives administratives et des archives scientifiques. Ce même service se compose de trois entités qui sont les archives manuscrites et estampages, la photothèque/planothèque et un atelier de photographie et numérisation. Les archives manuscrites, sur lesquelles j'ai travaillé lors de mon stage, sont les archives produites et reçues par les membres et anciens membres de l'École française dans le cadre de leurs fouilles et de leurs études depuis 1846.

Celles-ci se divisent en trois catégories qui sont "Les Papiers et fonds d'archéologues" (1879-1992), "Les Mémoires des membres scientifiques de l'EFA" (1858-2013) et "Les Séries géographiques" (1837-2011). Toutes ces archives sont versées et données à la fois sur supports physiques et numériques.

En dehors du service des archives, l'École française se compose d'une équipe permanente de 70 personnes, réparties dans sept départements. On y trouve une bibliothèque de recherche ainsi qu'un service d'édition, de communication, de direction de recherche et de services administratifs et un service informatique. (Voir annexe 1)

La bibliothèque de l'EFA possède une collection de plus de 85 000 ouvrages couvrant divers domaines tels que l'histoire et l'archéologie de la Préhistoire, à la Grèce Antique et jusqu'à l'époque byzantine. L'histoire de balkans, des pays slaves et de la France y sont également représentés, par exemple avec la revue roumaine *Pontica*. Enfin on trouve aussi des documents manuscrits rares dans les collections de la bibliothèque.

Le service des publications est celui dont découle l'activité éditoriale de l'École française avec le *Bulletin de Correspondance Hellénique* (Figure 2), dont le premier numéro remonte à 1877. Cette revue est évidemment consacrée à l'histoire, l'archéologie, l'épigraphie, la papyrologie, le numismatique et la géologie dans les Balkans et la Méditerranée Orientale. Ce service est à l'origine de la publication de cinq revues et d'une vingtaine de nouveaux titres par an et le catalogue des publications propose 75% en consultation libre et gratuite sur Internet.

Enfin, les directions des études, à la fois la section antique et byzantine et la section moderne et contemporaine, ont pour rôle de superviser les missions archéologiques ainsi que de contribuer aux activités scientifiques de l'EFA en proposant des conférences et des séminaires.

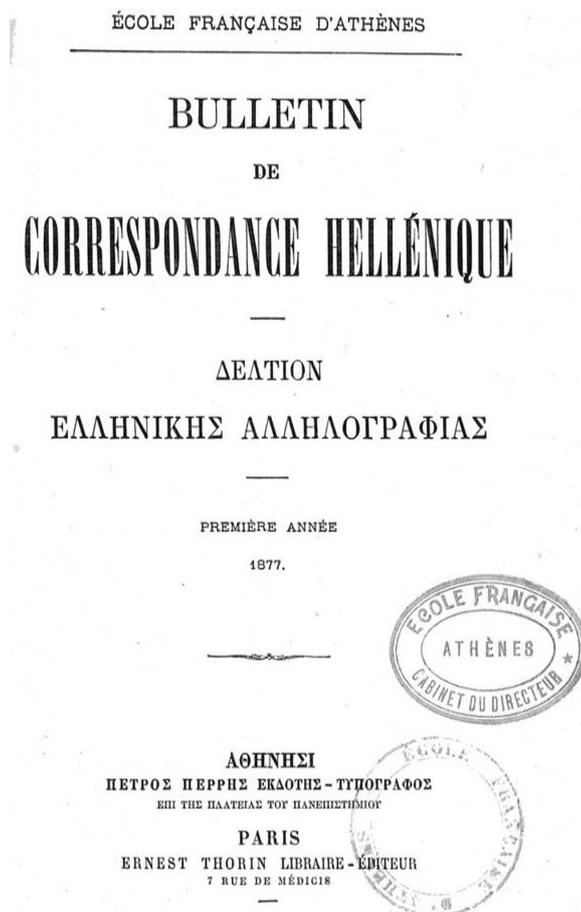


Figure 2

## C. LES FONDS DE L'EFA

Le service des archives de l'École française conserve différents fonds, à la fois scientifiques, et administratifs.

Tout d'abord, concernant les archives scientifiques, sur lesquelles était orienté mon stage, j'ai travaillé sur des papiers et fonds d'archéologues. Ceux-ci sont classés par producteurs, qui sont d'anciens membres et directeurs de l'École française d'Athènes. Ces fonds permettent de présenter les différents aspects de la carrière des anciens membres, de leur travail de recherche et de fouilles. Ils sont souvent composés d'une grande variété de typologies. Prenons l'exemple du fonds Pierre Amandry, qui a été professeur, chercheur et archéologue spécialisé dans la Grèce antique et notamment sur le site de Delphes ainsi que directeur de l'EFA de 1969 à 1981. Dans ce fonds nous trouvons donc des dossiers administratifs liés à son activité de directeur, des cours, conférences et communications qui correspondent à ses années d'enseignement et de direction de thèse ainsi que des dossiers documentaires et des dessins, croquis, coupes stratigraphiques ainsi qu'une grande quantité de photographies et diapositives tirées lors de son activité de recherche (Figure 3). Une des spécificités des fonds d'archéologues et de chercheurs plus généralement, est la présence importante de correspondance à la fois professionnelle et personnelle qui permet de mettre en lumière les relations du chercheur, ses contacts ainsi que l'avancée de ses travaux au fil du temps<sup>6</sup>.



Figure 3

---

<sup>6</sup> École française d'Athènes, « Fonds Pierre Amandry », *Calames* [En ligne : <http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=FileId-1420>] (consulté le 06/05/2023).

Dans les archives scientifiques conservées à l'EFA, on trouve les séries géographiques, classées par pays, par région et par site de fouilles réalisées par l'École française. À titre d'exemple, la série Béotie, composée de 24 articles comprenant des rapports de fouilles, de la correspondance et des carnets de fouilles de celles réalisées dans cette région de Grèce centrale de 1888 à 2007. Leur classement est réalisé par type de document puis par ordre chronologique. Elle est toujours ouverte et alimentée par les dons des membres de l'EFA ayant fouillé en Béotie<sup>7</sup>.

La série Mémoires de membres (MEM), dont la communication est assurée par la bibliothèque de l'École française, rassemble un ensemble non exhaustif de mémoires qui ont été soumis par des membres à l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres. Ceux-ci ont été versés de manière aléatoire par les membres eux-mêmes ou par la direction. Ceux-ci sont classés par ordre chronologique en fonction de leur année de présentation à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

La série archives administratives (ADM) quant à elle, se compose d'archives de directeurs et de dossiers relatifs à l'administration et à la gestion de l'EFA, tels que des rapports d'activité, de la correspondance, des dossiers de gestion du personnel et de patrimoine mobilier et immobilier. Elle permet de retracer l'histoire administrative et la politique scientifique de l'établissement depuis sa création. Enfin, la série association, culture et enseignement (ACE), qui est close, se compose d'archives relatives à l'enseignement et à la diffusion de la langue et de la culture française en Grèce de 1878 à 1987. Ces archives correspondent à des activités et missions que les directeurs de l'EFA n'exercent plus aujourd'hui, comme des missions de bienfaisance de la ligue franco-hellénique. Cette ligue était une association francophile en Grèce fondée en 1913 siècle par le chef militaire Joseph-Paul Eydoux et dirigée par Gustave Fougères, ancien directeur de l'Ecole française<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> École française d'Athènes, « Fonds Pierre Amandry », *Calames* [En ligne : <http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=FileId-1420>] (consulté le 06/05/2023).

<sup>8</sup> MANITAKIS (Nicolas), « Les francophiles Grecs au début du XX<sup>e</sup> siècle », dans *Rives méditerranéennes*, n° 63 (2022), pp. 107-126.

Tous ces fonds représentent la dynamique activité scientifique et administrative que l'École française d'Athènes exerce depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les fonds d'archives des employés de l'EFA et des scientifiques ne cessent d'être versés au service des archives, dont j'ai pu observer, comprendre mais surtout participer au traitement de ces fonds spécifiques que sont les archives de l'archéologie.

# CHAPITRE II : LES FONDS D'ARCHIVES DES ARCHÉOLOGUES

## A. MON TRAVAIL AVEC LES FONDS DE L'EFA

### 1. Définition des archives de l'archéologie

Tout comme l'Institut français d'archéologie orientale au Caire, l'École française d'Athènes ne conserve pas uniquement les archives administratives de l'établissement, mais aussi et surtout les archives scientifiques et plus précisément les fonds archéologiques des anciens membres de celle-ci. Les archives de l'archéologie se caractérisent par des documents produits dans le cadre d'opérations archéologiques réalisées en France ou à l'étranger, qu'elles soient préventives ou programmées ainsi que les documents administratifs qui y sont liés. Dans les cas des archives archéologiques de l'École française, elles concernent des fouilles programmées à l'étranger. Celles-ci comprennent aussi les archives produites lors d'activités de recherche et d'enseignement de l'archéologie<sup>9</sup>. En effet, les archéologues produisent des archives à toutes les étapes de leur travail. La production débute avant les fouilles avec souvent une étude et une bibliographie préalable à la campagne, ainsi qu'un dossier de demande d'autorisation pour les fouilles. Ensuite, sur le terrain on trouve une grande variété dans la production documentaire tels que les carnets de fouilles, les photographies, les croquis ou encore relevés stratigraphiques. En post-fouille, lors de l'analyse des données et de la préparation de rapports de fouilles de publication, les archéologues produisent des notes de travail, de la correspondance ou encore plusieurs versions de leur publication à venir. Ces archives sont donc issues d'une production individuelle dans un cadre collectif que sont les laboratoires, universités ou EFE. Les fonds d'archéologues se caractérisent également par une large variété de typologies, notamment iconographiques. En effet, bien souvent la documentation sur terrain se caractérise par des photographies et des croquis.

---

<sup>9</sup> STAHL (Marie), SCHIRR (Lucie), « Les archives de l'archéologie : définition, législation, état des lieux », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n°2 (2015), pp.9-19.

J'ai notamment pu observer la diversité des typologies et la documentation liée aux différentes étapes du travail de l'archéologue dans les deux fonds que j'ai eu l'occasion de traiter. En plus de transmettre des données scientifiques, les archives de l'archéologie permettent de documenter les pratiques : en effet celles-ci ne cessent d'évoluer et les archives permettent d'en étudier la forme ainsi que la manière dont sont relevées les données sur le terrain.

A l'EFA, les fonds d'archéologues sont rangés dans la collection des « archives manuscrites ». Les archives dites « manuscrites » se composent en grande partie de documents textuels sur un support papier. Pour les fonds de chercheurs on retrouve par exemple bon nombre de rapports de fouilles, de correspondance, de notes ou de carnets de fouilles. Mais celles-ci concernent également les documents iconographiques et illustrés que l'on trouve dans ces fonds tels que des croquis, plans (Figure 4), mais aussi sur d'autres supports tels que des diapositives, des tirages photographiques et des négatifs<sup>10</sup>. Les supports numériques composent également ces fonds, notamment des CD-ROM et disquettes pour les fonds que j'ai traités, contenant des fichiers textes, tableurs, des pdf, formats jpg et ai.

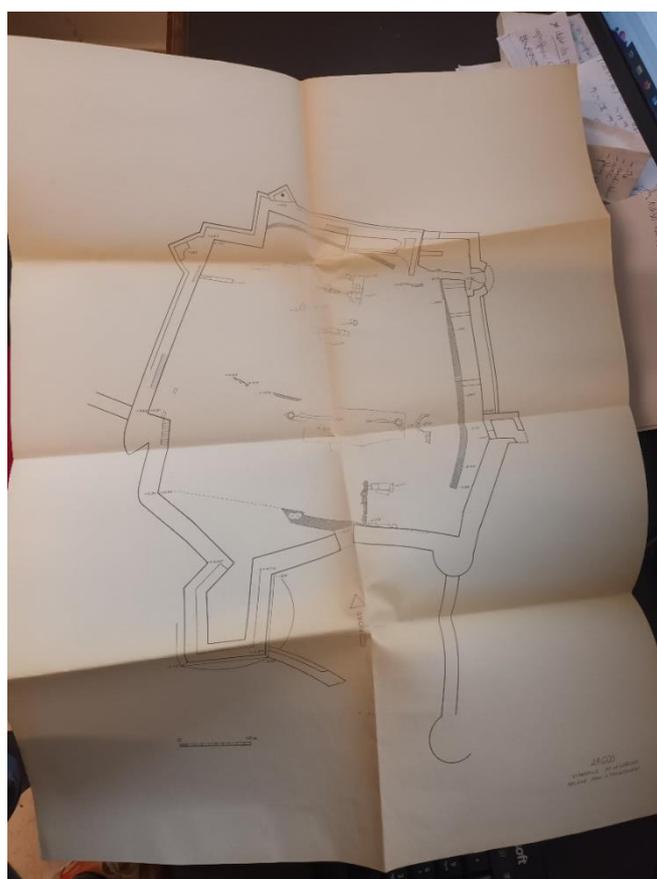


Figure 4

<sup>10</sup> « Les archives “manuscrites” », *École française d'Athènes* [En ligne : <https://www.efa.gr/les-archives-manuscrites/>] (consulté le 26/04/2023).

## 2. Le fonds Francine Blondé

Le premier fonds que j'ai pu traiter lors de mon stage est celui de Francine Blondé, céramologue. Ce fonds, qui avant d'être donné à l'EFA a été supervisé par Monsieur Dominique Mulliez, ancien directeur de l'EFA qui connaissait personnellement Francine Blondé, est représentatif du travail d'archéologie et de recherche de cette dernière qu'elle a effectuée entre 1972 et 2006 sur l'artisanat antique. Petit fonds de cinq boîtes de conservation, celui-ci se compose pourtant de typologies variées, relatives aux fonds d'archéologues. On retrouve en effet 638 tirages photographiques et 891 diapositives de fouilles et de céramiques, ainsi que des croquis, des frottis<sup>11</sup> (Figure 5), dessins assistés par ordinateur, images destinées à l'étude céramologique et aux publications de l'archéologue ainsi que des fichiers numériques sur CD-ROM.



Figure 5

<sup>11</sup> Le frottis au crayon est une technique de relevé permettant de conserver les traces précises d'une inscription.

Cette dernière a principalement fouillé à Thasos, qui est une île grecque située au Nord de la mer Égée, sur laquelle les fouilles archéologiques de l'EFA ont débuté au début du XX<sup>e</sup> siècle. À Thasos, elle a travaillé sur les sites de Phari et certains ateliers de potiers, où elles s'est consacrée à l'étude de céramiques<sup>12</sup>. Toujours à Thasos, elle a aussi étudié les fouilles d'une nécropole. Francine Blondé a également réalisé d'importantes fouilles et étude de céramiques à Meydancikkale (le château de Meydancik) en Turquie méridionale, au sein de l'ancienne région de Cilicie Trachée. L'occupation de ce château remonte au VII<sup>e</sup> siècle avant J-C. Il y a notamment été découvert un trésor très important composé de pièces de monnaies à l'intérieur de vases en céramique<sup>13</sup>.

Les typologies qui composent ce fonds présentent différents enjeux pour le traitement de celui-ci. En effet, à l'EFA les documents papier et tirages photographiques sont conservés dans le service des archives avec le reste du fonds, quant aux diapositives, négatifs, plans, cartes et autres dessins encrés sont conservés à la photothèque/planothèque. Cela peut poser une problématique au vu de la conservation matérielle des tirages photographiques qui restent au sein du fonds papier mais qui pourtant nécessitent des conditions de conservation particulières en premier lieu. La raison pour laquelle les tirages photographiques sont conservés avec les archives manuscrites parce que ce sont des documents tirés sur papier, quant au reste des archives conservées à la photothèque/planothèque, ce sont des documents qui ont permis de fixer une prise de vue.

En second lieu vient la question de l'éclatement géographique du fonds. En effet, l'une des règles principales de la conservation d'un fonds d'archives, aussi bien public que privé est l'intégrité du fonds. Pour la question des tirages photographiques, elles restent tout de même conservées dans des conditions adéquates que sont le magasin de conservation sombre et à température ambiante, se trouvant au sous-sol et le matériel de conservation neutre dans lequel elles se trouvent. Ensuite, bien que le fonds soit séparé dans différents magasins de conservation de l'EFA, il reste groupé en un seul classement, un instrument de recherche recensant l'intégralité du fonds, bien qu'elles soient conservées dans différents endroits.

---

<sup>12</sup> « Grèce- Thasos », *École française d'Athènes* [En ligne : <https://www.efa.gr/fr/grece-thasos>] (consulté le 11/06/2023).

<sup>13</sup> DAVESNE (Alain), « Le site archéologique de Meydancikkale », *Anatolie antique. Fouilles françaises en Turquie. Catalogue de l'exposition. Gypsothèque de l'Université Lumière Lyon II, 23 octobre-23 décembre 1990. Istanbul : Institut Français d'Études Anatoliennes-Georges Dumézil* (1990), pp. 20-22.

De plus, l'import du classement sur la plateforme Archimage permet une vue d'ensemble du fonds en donnant accès aux notices descriptives aux lecteurs (Voir annexes 2 et 3), et une fois numérisées, un accès numérique aux documents, qui favorise notamment leur pérennisation. En effet, cette base permet de faciliter le lien entre les documents de différents supports dans un fonds d'archives. Ces choix de conservation et d'accès pour les fonds de chercheurs offrent donc un compromis permettant d'optimiser à la fois la conservation de typologies variées et l'accès à un fonds cohérent.

Cependant qu'en est-il des documents numériques sur CD-ROM présents dans le fonds Blondé ? Afin de traiter les données de ce support, les données ont été extraites à l'aide du logiciel XnView. Ce logiciel permet d'éditer des métadonnées, de convertir des formats et de renommer des fichiers par lot. Les données de ces CD-ROM feront l'objet d'un audit qui déterminera s'il est possible d'ouvrir les fichiers dans un premier temps, qui vérifiera ensuite l'intégrité des fichiers, puis si ces documents n'apparaissent pas déjà dans des fonds conservés à l'École française. Dans un second temps, les fichiers numériques qui seront sélectionnés pour être conservés (qui sont essentiellement des documents relevant de la photothèque/planothèque), seront décrits dans la base Archimage.

Après avoir traité ce fonds, j'ai pu être confrontée à des problématiques similaires mais aussi à de nouveaux enjeux en traitant le fonds d'Yvon Garlan.

### 3. Le fonds Yvon Garlan

Le deuxième fonds que j'ai pu traiter lors de mon stage est celui d'Yvon Garlan. Ce dernier était un spécialiste de la période hellénistique et professeur émérite à l'Université Rennes 2 ainsi que correspondant de l'Académie des Inscriptions et des Belles Lettres. Ancien membre de l'École française d'Athènes, ses recherches se concentraient autour de l'esclavage dans la Grèce Antique, des guerres grecques, ainsi que sur les céramiques et surtout des timbres amphoriques. Il a également participé à des fouilles à Argos et Thasos, en Grèce.

Le fonds Garlan, plus conséquent que le précédent (huit boîtes de conservation), se compose comme pour celui de Blondé d'une grande variété de typologies produite lors de sa carrière de professeur, archéologue et chercheur de la fin des années 1950 à 2015. On y retrouve des typologies très variées telles que des documents manuscrits, imprimés, des fichiers numériques, 460 tirages photographiques, 456 diapositives, 45 planches contact, des dessins et croquis ou encore des cartes et des plans. L'objet de ses études se concentre en grande majorité sur l'étude de céramiques et plus précisément sur celles de timbres amphoriques grecs, turcs et bulgares. Les documents de ce fonds concernent à la fois les fouilles effectuées par Yvon Garlan sur des sites de ces trois pays, mais aussi les publications qu'il a préparées au sujet de ses découvertes. Celui-ci a également travaillé sur les fortifications d'Alexandrie. On trouve dans ce fonds beaucoup de correspondance à la fois personnelle et professionnelle ainsi que des documents permettant de retracer sa carrière et des études annexes telle que la préparation d'un dictionnaire breton.

Les enjeux du traitement de ce fonds étaient à la fois la diversité des sujets et des lieux de fouilles et d'études qui engendre donc une variété des langues présentes dans ce fonds aussi bien dans la correspondance que dans la documentation. En effet on peut y trouver du français, du grec, de l'anglais, de l'espagnol, de l'italien, de l'allemand, du russe, du bulgare et du roumain. L'usage du français, de l'anglais et de l'espagnol m'ont permis de déterminer les sujets de différentes archives afin de les classer, pour les archives écrites dans les autres langues, il a été nécessaire d'utiliser un traducteur et de demander l'aide d'une archéologue grecque et d'un chercheur bulgare afin de m'apporter des réponses sur certains documents. De plus, la correspondance présente dans le fonds m'a indiqué qu'Yvon Garlan a beaucoup voyagé durant sa carrière, à la fois pour réaliser des fouilles ou participer à des colloques. La problématique des chercheurs qui voyagent beaucoup peut être la perte ou la dispersion d'archives dans différents établissements. Par exemple, une carte de membre dans le fonds (FYG 1.3.5) (Figure 6) m'a indiqué qu'Yvon Garlan a été membre à la Real Academia de la Historia à Madrid dès 1999. Il a également été correspondant français 1998<sup>14</sup> au 8 juillet 2022, jour de son décès. Une nouvelle problématique d'éclatement de fonds se pose à nouveau, car après avoir contacté la Real Academia de la Historia, j'ai appris que des archives d'Yvon Garlan s'y trouvaient.

---

<sup>14</sup> « Académicos Correspondientes extranjeros », *Real Academia de la Historia* [En ligne : <https://www.rah.es/la-academia/academicos/correspondientes/academicos-de-paises-sin-corresponsalia/>] (consulté le 11/07/2023).



La deuxième problématique de ce fonds était la présence conséquente de documentation, que ce soient ouvrages, tirés à part originaux ou photocopies. En effet sur 742 articles dans le fonds Garlan, 278 étaient de la documentation, soit plus de 37% des articles. La documentation n'étant pas des archives, il a été nécessaire d'opérer un traitement spécial pour celles-ci. J'ai donc décidé de conserver de la documentation au sein du fonds lorsqu'elle justifiait un travail de publication et d'étude, comme pour la cote FYG 2.4.5.4 par exemple, qui rassemble la documentation liée au travail de publication de catalogue d'exposition et d'articles sur Alexandrie. Pour le reste de la documentation, qui pour la majorité n'était pas intégrée au sein de dossiers d'étude dans le fonds originel, elle a été transférée à la bibliothèque de l'École française d'Athènes. Yvon Garlan ayant été membre de l'EFA, beaucoup de documentation, notamment photocopiée, provenait déjà de la bibliothèque de l'École française. J'ai donc établi une liste, en faisant des recherches dans le catalogue de la bibliothèque, pour déterminer quels documents provenaient d'ouvrages de celle-ci, et ceux qui n'y sont pas disponibles. La bibliothèque a donc pu récupérer le lot, et traitera les photocopies et tirés à part dont elle ne disposait pas, et le reste sera éliminé.

Un autre problème, que j'ai pu rencontrer dans les deux fonds que j'ai traités, est spécifique aux fonds de chercheurs et archéologues. Bien que ces archives soient publiques, elles sont pour la plupart produites en tant qu'œuvres de l'esprit, ce qui fait que la plupart des archives ne comportent pas autant d'informations sur leur contexte de production que des archives administratives par exemple. Dans le fonds Garlan, bon nombre de photos, croquis et préparations de publications ne comportaient pas de date et/ou de lieu de production. C'est par exemple le cas pour les cotes FYG 2.3.1.5 et FYG 2.3.1.6, qui désignent des frottis et des tirages photographiques de timbres amphoriques sans aucune indication de date. Cela représente une difficulté pour contextualiser ces archives et ainsi les relier à une campagne de fouilles ou de recherches. Une solution à ce problème peut être de se renseigner sur les publications du producteur, afin d'estimer une date de production en fonction de la date de publication d'un article, d'un ouvrage ou d'une communication sur le sujet de l'archive que l'on ne sait pas dater. Par exemple, pour la cote FYG 2.2.1.1.4 qui rassemble 88 tirages photographiques en lien avec les fouilles d'Yvon Garlan à Argos et Thasos, j'ai estimé que les documents ont été produits aux alentours de 1964, car cette année correspond à la majorité de ses documents mentionnant ces fouilles.

Concernant les photos ou autres documents iconographiques non datés et non contextualisés, la problématique est plus complexe. Si elles se trouvent au sein d'un dossier de fouilles dans le fonds originel, il est possible qu'elles se réfèrent à cette campagne, en revanche si elles ne sont liées à aucun dossier, on peut dans un premier temps rapprocher ce qu'elles illustrent avec d'autres dossiers dont on connaît le sujet et où des photos sont présentes, ce qui peut donc nous donner des informations sur la date et le sujet des photographies, ce qui a été mon cas avec des photographies retrouvées dans le fonds sans contexte, et qui, en comparant ce qu'elles représentaient avec d'autres photographies, j'ai pu trouver des similitudes (des inscriptions et un mur notamment) avec des photographies documentées prises sur le site de la porte de Zeus à Thasos (FYG 2.2.1.3.3). Cependant, s'il est impossible de lier ces photographies ou autres documents à une campagne (Figure 7), il reste à les inclure dans une sous-partie "Généralités" en début de partie et de décrire au maximum ce qu'ils représentent (comme c'est le cas pour la cote FYG 2.2.1.3.1 par exemple, qui rassemble des dessins, notes, tirages photographiques, diapositives à propos des fouilles, de la stratigraphie, d'une porte, de statuettes et d'inscriptions liés aux fouilles de Thasos).

Après avoir constaté les spécificités propres aux fonds d'archéologues auxquels j'ai été confrontée, nous allons nous intéresser au statut juridique original et complexe des archives de l'archéologie.



Figure 7

## B. STATUT ET LÉGISLATION : UNE DÉLIMITATION FLOUE

Les archives de l'archéologie et leur traitement sont essentiels pour retracer l'histoire de cette discipline, mais aussi pouvoir réviser les données de celle-ci.

La question du statut des archives d'archéologue est primordiale pour pouvoir aborder le traitement de ces archives et plus tard, gérer leur communicabilité. Dans le code du patrimoine, les archives sont divisées en deux catégories : archives publiques et archives privées<sup>15</sup>. Les archives de la recherche étant produites dans le cadre d'établissements publics tels que des universités ou encore une des Écoles françaises à l'étranger, il semblerait que celles-ci aient donc le statut d'archives publiques. Quant à elles, les archives de la recherche et de l'archéologie ne possèdent pas de définition juridique propre en ce qui concerne l'archéologie programmée à l'étranger. Elles sont donc définies par l'article L211-1 du code du patrimoine, qui inclut les données depuis le 7 juillet 2016. Les archives et les données produites par les archéologues sont donc publiques. L'article L211-4 précise d'ailleurs la notion d'archives publiques : « Les documents qui procèdent de l'activité, dans le cadre de leur mission de service public, de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public ou des personnes de droit privé chargées d'une telle mission. [...] Les archives privées [sont] celles qui ne relèvent pas de cette définition. ».

Les chercheurs, et notamment les archéologues, selon la loi, sont donc dans l'obligation de verser leurs archives à un service d'archives. En effet, une circulaire du 5 juillet 1993 indique pour l'archéologie préventive que : « aussi bien la documentation rassemblée lors d'une fouille archéologique que le document final de synthèse constituent des documents administratifs librement communicables au public. ». En revanche, le statut de ces archives reste complexe. En effet, bien que les archives scientifiques entrent dans le cadre juridique des archives publiques, à elles s'appliquent également le code de la propriété intellectuelle, car une partie de leur production, notamment celle qui concerne leurs

---

<sup>15</sup> Articles L211-4 et L-211-5 du Code du Patrimoine.

publications, leurs cours ou leurs manuscrits qui sont des œuvres de l'esprit<sup>16</sup>. Contrairement au reste des fonctionnaires, les chercheurs et archéologues bénéficient d'un statut dérogatoire qui leur permet de conserver des droits d'auteurs sur leur production<sup>17</sup>. Les archives d'archéologue se situent donc entre deux statuts, à la fois publics et privés.

Le statut ambigu des archives de la recherche est souvent lié au fait que la plupart des chercheurs et scientifiques considèrent les archives qu'ils produisent comme privées ou personnelles, notamment en raison de leur statut d'enseignant-chercheur pour certains, ainsi qu'un manque d'information sur la législation relatives aux archives et à leur versement<sup>18</sup> ou encore en raison d'un rapport affectif lié aux documents. De plus, selon le résultat d'entretiens entre Sylvie Fayet, conservatrice à l'université de Toulouse, et un panel d'archéologues<sup>19</sup>, on constate que ceux-ci entretiennent leur propre rapport avec leurs archives, en dehors de la question d'archives publiques ou privées. En effet, les archéologues semblent différencier archives collectives et individuelles. Ils considèrent comme « officielles » les archives administratives liées à la gestion des fouilles (demandes d'autorisations, contrats, pièces administratives et financières...) ainsi que les relevés photos et rapports et analyses effectués durant les fouilles. Cependant ils semblent considérer comme archives individuelles les carnets de fouilles, notes de travail, bibliographies et préparations d'articles. Nous pouvons donc supposer que cette hiérarchisation personnelle de leurs archives pousse les archéologues à faire des différences dans le classement de leurs archives ainsi que dans les documents qu'ils pensent devoir verser ou non en service d'archives.

Le statut hybride des archives d'archéologues a un impact sur tout le cycle de vie de celles-ci. Nous avons pu constater que ce statut ambigu avait une conséquence sur la collecte de ces archives de l'archéologie, mais aussi sur la communication et la réutilisation de ces documents, notamment en raison des droits d'auteurs qui s'appliquent à certaines d'entre elles.

---

<sup>16</sup> LEFEBVRE (Muriel), *Des patrimoines et des normes*, Toulouse, Presses de l'Université de Toulouse Capitole, 2015.

<sup>17</sup> Article L131-3-1 du Code de la propriété intellectuelle.

<sup>18</sup> STAHL (Marie), SCHIRR (Lucie), « Les archives de l'archéologie : définition, législation, état des lieux », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n°2 (2015), pp.9-19.

<sup>19</sup> FAYET (Sylvie), « Documenter l'absence : les archives d'archéologues », dans *L'infra-ordinaire de la recherche. Archives, mémoires et patrimoine scientifique*, Presses Universitaires du Mirail, 2013.

En effet, le statut d'archives privées auquel sont liées les archives d'archéologues entre en confrontation avec la politique de sciences ouvertes que développe l'École française, tout comme bon nombre d'autres établissements de recherche, tels que l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA). Le principe de sciences ouvertes se caractérise par l'ouverture et la transparence dans le partage des connaissances et des résultats de recherches et celle-ci peut intervenir à n'importe quelle étape du cycle de vie de la recherche<sup>20</sup>. L'INHA a mis en place une plateforme numérique des données de la recherche nommée AGORHA basée sur les principes de FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) et sur le partage des données en général. La plateforme publie des notices documentaires dont la plupart sont illustrées. De plus, la bibliothèque de l'INHA a mis en ligne une bibliothèque numérique mettant à disposition les documents numérisés de celle-ci. Elle met également à disposition son catalogue de métadonnées associées en format ouvert et interopérable sur le SUDOC. De manière générale, l'INHA adhère à une politique d'ouverture et de partage des contenus numériques scientifiques, ainsi que de la valorisation des données de la recherche et de leur réutilisation<sup>21</sup>. Ce type de politique d'ouverture de la science et de partage de données scientifiques que développent des établissements tels que les EFE et l'INHA par exemple, fait en sorte que les bases de données dédiées à la recherche soient ouvertes et facilitent la recherche. On peut en effet concevoir que le libre partage des données scientifiques permet de faire avancer plus rapidement la recherche, de l'ouvrir hors de la sphère très fermée des chercheurs et permet aussi de remettre plus facilement en question certaines données. Or la question des sciences ouvertes est encore source de nombreuses discussions et désaccords dans le milieu de la recherche.

Sur ce sujet se pose forcément la question des droits d'auteurs. Chacun peut-il réellement utiliser une donnée librement comme bon lui semble ? C'est ce type de question qui font s'opposer certains archéologues et chercheurs aux politiques de sciences ouvertes. Certains sont contre le fait que des données scientifiques non publiées soient librement accessibles. Une autre réserve concerne également l'accès à des informations sensibles ou privées par l'intermédiaire de documents personnels ou de correspondance dans un fonds d'archéologue conservé aux archives par exemple.

---

<sup>20</sup> « Science Ouverte », CNRS [En ligne : <https://www.science-ouverte.cnrs.fr/en/>] (consulté le 06/05/2023).

<sup>21</sup> NURRA (Federico), « Vers une Charte pour la science ouverte », INHA [En ligne : <https://www.inha.fr/fr/actualites/actualites-de-l-inha/en-2023/charte-pour-la-science-ouverte.html>] (consulté le 06/05/2023).

Ce cas s'est présenté lors de mon travail à l'École française durant lequel j'ai été confrontée à des photos et de la correspondance personnelle dans les fonds que j'ai traités. Le choix a été fait de rendre les photos personnelles à la famille. Cependant, en ce qui concerne la correspondance privée du fonds Garlan (FYG 1.4) elle est conservée au sein du fonds et n'est pas soumise à des conditions d'accessibilité. En effet, la raison est qu'avant le don, les ayants-droit ont rédigé une lettre d'intention de don à l'EFA, en précisant qu'ils faisaient le choix de déléguer au responsable des archives de l'EFA le soin de consentir la communication et la reproduction de ces documents conformément aux dispositions du Code du patrimoine. De plus, leur contenu bien que privé, ne contenait pas d'information sensible, et se rapportait beaucoup au travail d'Yvon Garlan.

Cette correspondance est donc soumise au respect de trois sortes de droits selon la loi de 1957 sur les archives privées. Tout d'abord, le droit de la propriété intellectuelle s'applique également à la correspondance personnelle revêtant le respect dû à la personne et celui dû à l'œuvre de l'auteur sachant que le droit d'exploitation de celle-ci est valable 50 ans après la mort de l'auteur pour ses ayants droit. Ensuite, le droit de propriété matérielle revient au destinataire de la lettre et enfin le droit au secret appartient à l'auteur, au destinataire et au tiers concernés par la lettre<sup>22</sup>.

Cependant les archives de la recherche et de l'archéologie sont des sources primordiales pour les études des futurs chercheurs, pour l'avancée de la recherche, ainsi que pour la remise en question d'informations. Les services d'archives, et notamment l'École française d'Athènes doivent encourager, préparer, encadrer les versements et dons d'archives d'archéologues.

---

<sup>22</sup> DUCROT (Ariane), « Archives personnelles et familiales : statut légal et problèmes juridiques », dans *La Gazette des archives*, n°157 (1992), pp. 134-171.

## C. ARCHIVES D'ARCHÉOLOGUE À VERSER OU DONNER ?

Bien que les archives d'archéologues possèdent le statut d'archives publiques, à l'EFA, les archives « manuscrites » n'intègrent pas les fonds par versement mais bien par don. En effet, l'EFA étant financée par des institutions publiques, les campagnes et bourses des archéologues le sont aussi. Le choix du don s'explique encore une fois par le double statut des archives d'archéologues.

Tout d'abord, selon l'instruction du 15 janvier 2007 qui fixe les lieux de versement des archives définitives du CNRS : les délégations versent aux Archives départementales, les délégations d'Ile-de-France versent aux Archives nationales. Les établissements d'archéologie à l'étranger (instituts français, écoles françaises) conservent les archives archéologiques dans leurs locaux. De manière plus générale, les archives de la recherche sont conservées aux Archives nationales dans des bibliothèques universitaires de grandes écoles, à la Bibliothèque nationale de France, dans des musées ou encore dans des grands établissements de recherche publique comme le CNRS, l'INSERM ou l'INRA. Cependant, si l'on considère que les archives de la recherche et de l'archéologie ont un statut d'archives publiques, ces pratiques de versement entrent en contradiction avec le code du patrimoine, qui stipule que les archives publiques doivent faire l'objet d'un versement dans un service d'archives compétent. Le versement des archives de l'archéologie se trouve dans une zone grise du droit en raison du flou juridique sur leur statut. Et comme aucun texte réglementaire n'est venu préciser cette règle, la plupart des archéologues continuent à disposer de leurs archives comme ils le souhaitent, comme si celles-ci étaient privées<sup>23</sup>.

En effet, même si le versement des archives scientifiques des anciens membres de l'EFA à l'École française est une obligation légale, proposer le don est une stratégie permettant aux descendants ou héritiers du fonds de l'archéologue concerné de ne pas appréhender le versement comme une obligation juridique qui les obligerait à se séparer du travail de leur prédécesseur, mais plutôt comme un don à l'EFA qui permettra de pérenniser

---

<sup>23</sup> MERCIER (Cédric), sous la direction de ALBARET (Lucie), *Les archives de la recherche : enjeux et perspectives pour les bibliothèques universitaires*, Lyon, ENSSIB, 2020.

ce fonds et de le rendre accessible et utile à d'autres chercheurs et archéologues. Le don permet de trouver un compromis en incluant la dimension affective et symbolique du fonds.

Cependant, le don est souvent plus long à se concrétiser qu'un versement, et implique une relation de confiance entre le donateur et l'institution. Les archives de l'EFA conservant les documents d'anciens membres ou directeurs, il est généralement logique pour les archéologues eux-mêmes ou leur famille qu'ils soient donnés à l'École française.

Contrairement aux fouilles préventives, la documentation scientifique des fouilles programmées sous le contrôle du Ministère de la culture ne dispose d'aucun texte régissant le versement de celles-ci, ce qui représente un risque de grande perte d'informations dans les fonds. Cependant, concernant l'enseignement supérieur et la recherche, la note du 24 juillet 2014 précise qu'à l'issue du programme quadriennal : « et même si le rapport définitif n'est pas publié, la documentation de fouille [...] doit être déposée dans un lieu déterminé à l'avance où son accessibilité à la communauté scientifique sera garantie et organisée. »

Cependant, les archives d'archéologues arrivent quelques années après leur décès au service des archives de l'EFA et passent souvent entre différentes mains. En effet, le fonds de chercheur effectue un parcours erratique avant le don, qui est notamment lié à son statut intermédiaire, qui peut nuire à l'intégrité du fonds.

De plus, la prise de valeur marchande d'archives de chercheurs reconnus constitue également une réticence au don pour certains détenteurs d'archives de chercheurs<sup>24</sup>. En effet, sachant qu'elles pourraient être vendues à bon prix, certaines familles ou héritiers auraient tendance à conserver ces archives. Dans le cas du don, on peut donc s'interroger sur l'inaliénabilité du document, pourtant officiellement public.

Aujourd'hui, bien que l'on constate une croissance exponentielle de l'utilisation des archives numériques et des bases de données dans le travail des archéologues, la dématérialisation des archives de l'archéologie n'est pas encore totale. En effet, encore beaucoup possèdent plusieurs disques externes et travaillent sur des machines différentes ainsi qu'avec des supports physiques<sup>25</sup>.

---

<sup>24</sup> « Les archives des chercheurs et le don : enjeux symboliques et pratiques archivistiques. Une intervention de Goulven Le Brech au séminaire ALMA », *ALMA* [En ligne : <https://alma.hypotheses.org/609>] (consulté le 30/06/2023).

<sup>25</sup> FAYET (Sylvie), « Documenter l'absence : les archives d'archéologues », dans *L'infra-ordinaire de la recherche. Archives, mémoires et patrimoine scientifique*, Presses Universitaires du Mirail, 2013.

Les nouveaux enjeux de l'archivage électronique en plus de la variété des supports posent d'autant plus de défis quant aux questions du versement et de la conservation de données numériques<sup>26</sup>.

Afin d'optimiser la collecte de fonds d'archéologues qui travaillent actuellement sur des fouilles, l'École française met à disposition des outils de Records management pour les chercheurs et doctorants en lien avec l'EFA. Durant les missions de fouilles, les carnets numériques de l'EFA<sup>27</sup> offrent aux équipes un espace numérique de stockage et de travail collaboratif, ainsi qu'un hébergement de base de données. Dans ces carnets les fichiers sont classés par types de documents et sont accompagnés de métadonnées descriptives. Ces fichiers sont ensuite copiés dans un répertoire Archives qui est doté d'une arborescence modèle. Ce répertoire est ensuite partagé au service des archives qui peut récupérer le versement. Un bordereau de versement est rédigé et signé par les deux parties. Les métadonnées de ces missions sont contrôlées et enrichies avant d'être importées sur la plateforme Archimage, puis leur notice descriptive y sont accessibles. Quant aux fichiers numériques, ils sont convertis dans un format pérenne et sont associés aux notices auxquelles ils correspondent<sup>28</sup>.

En termes de Records management l'École française d'Athènes propose également un tableau de gestion<sup>29</sup> (Voir annexe 6) et une fiche de procédure de versement<sup>30</sup> pour les services internes à l'EFA, ainsi que des fiches de procédures pour les responsables des missions de fouilles. Ce type de fiche permet donc aux archéologues de s'informer sur la manière dont ils doivent pré-classer leur fonds, ainsi que de connaître les typologies qui doivent y figurer afin d'optimiser le versement des archives et ainsi faciliter le classement de celles-ci pour les archivistes.

---

<sup>26</sup> STAHL (Marie), SCHIRR (Lucie), « Les archives de l'archéologie : définition, législation, état des lieux », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n°2 (2015), pp.9-19.

<sup>27</sup> « Les carnets numériques », *École française d'Athènes* [En ligne : <https://www.efa.gr/carnets-numeriques/>] (consulté le 10/08/2023).

<sup>28</sup> « Le cycle de vie des données et documents », *Archimage* [En ligne : [https://archimage.efa.gr/?kroute=page\\_cycle\\_donnees](https://archimage.efa.gr/?kroute=page_cycle_donnees)] (consulté le 25/04/2023).

<sup>29</sup> « Missions – Procédures pour l'archivage », *École française d'Athènes* [En ligne : [https://www.efa.gr/images/fichespratiques/ARCH-EFA\\_MissionsVersement.pdf](https://www.efa.gr/images/fichespratiques/ARCH-EFA_MissionsVersement.pdf)] (consulté le 13/05/2023).

<sup>30</sup> « Verser des archives de mon service », *École française d'Athènes* [En ligne : [https://www.efa.gr/images/fichespratiques/ARCH-EFA\\_Versement.pdf](https://www.efa.gr/images/fichespratiques/ARCH-EFA_Versement.pdf)] (consulté le 13/05/2023).

D'autres établissements mettent aussi en place des contacts et ateliers de travail entre archéologues et archivistes afin que ces deux disciplines se rapprochent et puissent discuter ensemble du traitement des archives à toutes les étapes de leur cycle de vie.

A titre d'exemple, la Maison Archéologie et Ethnologie (MAE), qui est un lieu de recherche et de formation à la recherche sous la tutelle du CNRS et des Universités Paris 1 et Paris Ouest, dispose d'un service d'archives au même titre que l'EFA et se trouve donc confrontée aux mêmes types de problématiques concernant le versement d'archives d'archéologues. De plus, les fonds gérés par le service des archives de la MAE concernent principalement des fouilles françaises à l'étranger, tout comme l'EFA. En effet, celle-ci produit des archives publiques et gère uniquement les archives courantes et intermédiaires, car ses archives définitives sont gérées par les Archives nationales. Cependant, le service des archives de la MAE met en place des dispositifs pour accompagner les producteurs dans la gestion de leurs archives courantes, il gère les archives intermédiaires afin qu'elles puissent être mise à disposition et met en œuvre des politiques de versement d'archives définitives avec les producteurs aux Archives Nationales. La MAE a mis en place un tableau de gestion et des guides de l'archivage général et électronique notamment en raison de l'accroissement des versements des fonds d'archéologues depuis 2008. Ceci étant lié au projet de numérisation de la MAE qui a pour but la ré-exploitation des données archéologiques. Le service des archives accompagne donc les chercheurs dans le gestion de leurs archives dans une perspective de réemploi des documents<sup>31</sup>. Enfin, les fonds y sont classés par producteur, traités puis rendus disponibles sous la forme d'instruments de recherche répondant à la norme ISAD(G).

Concernant les ateliers, certains ont été mis en place afin de proposer une intégration des pratiques archéologiques en termes de production de documents d'archives, dans un cadre archivistique afin de conserver une intégrité et une cohérence de fonds qui puisse par la suite apporter toutes les informations dans leur intégrité et ainsi verser un fonds complet aux archives. C'est le cas de TRACES (Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés) par exemple.

---

<sup>31</sup> BELLON (Elisabeth), MONTAGNE-BÔRRAS (Aurélien), « La gestion des archives de fouilles à la Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE) », *Les archives de fouilles : mode d'emploi*, Paris, Collège de France, 2017.

En effet, entre 2015 et 2018 des discussions ont été ouvertes pour mettre en place un cadre éthique et méthodologique pour les archéologues afin de parvenir à une gestion optimale de leurs archives avant leur entrée en service d'archives, tout en confrontant les besoins et méthodes des deux disciplines, à la fois archéologiques et archivistiques. Nous pouvons citer les exemples des ateliers "Statut et usages des archives de l'archéologie".

Les bilans qui en ressortent sont donc que ces ateliers doivent jouer un rôle dans la mise en place d'un réseau interdisciplinaire et interinstitutionnel. Il est question de mettre en contact archéologues et archivistes (archives municipales et départementales, Archives nationales, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, etc...), afin que ces contacts soient relayés et valorisés au moyen de la mise en place d'une plateforme collaborative pour l'échange de données et d'informations. Il a également été proposé de mettre en place un outil chronogramme qui permette une mise en ordre chronologique des événements identifiés selon une thématique centrale. Ceci pourrait faciliter l'utilisation d'un fonds sur Lascaux pour son étude pluridisciplinaire et sa conservation.

Comme nous avons pu l'évoquer plus tôt, les fonds d'archives d'archéologues se caractérisent notamment par la pluralité de leurs typologies, dans lesquelles on trouve souvent des tirages photographiques qui se retrouvent très présents dans les fonds d'archéologues depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Or cette typologie peut très facilement poser des difficultés lors du classement d'un fonds comme j'ai pu le constater lors de mon stage (Figure 8). En effet, celles-ci ne comprennent souvent que très peu voire aucune annotation, ce qui les rend très difficiles à contextualiser et à dater. Il est donc parfois même difficile de connaître l'objectif de certaines prises de vue (sont-elles destinées à un témoignage ? A de la conservation ? À l'enseignement ? A des publications ?).

Il est donc primordial d'informer les archéologues sur l'importance de contextualiser leurs documents et ainsi garantir l'intégrité et la cohérence d'un fonds afin de permettre une meilleure interprétation de ces clichés pour l'archiviste, qui pourra d'autant mieux les classer. La contextualisation des photos étant d'autant plus importante que non seulement elles permettent de documenter des trouvailles, mais elles peuvent également renseigner sur l'évolution des méthodes de fouilles mais aussi sur du patrimoine endommagé ou disparu.<sup>32</sup>

---

<sup>32</sup> PÉRE-NOGUÈS (Sandra), « 5e atelier Statut et usages des archives de l'Archéologie », dans *Cahiers d'histoire ancienne et d'archéologie de Toulouse* [En ligne : <https://chaat.hypotheses.org/1148>] (consulté le 19/07/2023).

Ainsi, les discussions et ateliers entre archivistes et archéologues sont primordiaux afin de les informer sur la manière de gérer leur fonds, mais également pour les accompagner dans le versement de celui-ci. Bien que le classement personnel de son fonds par l'archéologue permette de renseigner sur la signification et son utilisation des documents<sup>33</sup>, ces échanges entre disciplines complémentaires ont pour but de réunir l'ensemble d'archives scientifiques en un même lieu, ce qui en plus de l'optimisation de leur conservation, permet une meilleure compréhension, exploitation et valorisation de celles-ci.



Figure 8

---

<sup>33</sup> FAYET (Sylvie), « Documenter l'absence : les archives d'archéologues », dans *L'infra-ordinaire de la recherche. Archives, mémoires et patrimoine scientifique*, Presses Universitaires du Mirail, 2013.

# CHAPITRE III : ARCHIVES PARTICULIÈRES, ENJEUX SPÉCIFIQUES

## A. TRAITER LES ARCHIVES D'ARCHÉOLOGUES

Nous avons pu détailler précédemment bon nombre de spécificités liées aux fonds de chercheurs, celles-ci influent donc sur le traitement de ce type de fonds. En termes de respect de la provenance, il convient que le fonds soit versé dans son intégralité par la famille, les ayants-droit ou l'archéologue lui-même. En effet, il n'est pas rare que certains documents soient sortis du fonds afin d'être conservés par la famille ou revendus. Cela représente une perte d'information et sort le document en question de son contexte de production. Il est donc primordial de se renseigner en amont sur le producteur des archives afin de connaître ses missions, activités, dates d'activités et ressort géographique. Ces éléments permettent de contextualiser le fonds à traiter pour mieux le comprendre et élaborer le plan de classement dans le respect de l'ordre originel de celui-ci. Dans le cas des archéologues, qui sont très mobiles, il est aussi important de retracer les établissements et institutions dans lesquels ceux-ci sont passés. Contacter ces établissements peut permettre de retrouver des documents qui sont liés aux fonds, et qui pourront y être associés intellectuellement lors de la rédaction de l'instrument de recherche.

Pour la première étape du traitement, le récolement d'un fonds d'archéologue est souvent fait à la pièce (Voir annexe 4). En effet, contrairement à des fonds administratifs où l'on retrouve des séries de typologies identiques (comme des comptes rendus de réunions par exemple), les fonds d'archéologues se composent d'une grande variété de typologies, comme nous avons pu le constater plus tôt avec l'étude des deux fonds que j'ai traités. Le fait d'effectuer un récolement à la pièce permet d'identifier la totalité des documents présents dans un fonds, afin qu'ils puissent être retrouvés dans le classement.

Pour un fonds d'archéologue, le plus souvent, le classement est réalisé de manière thématique. Ce choix en termes de classement permet de s'adapter à l'ossature originelle du fonds (dans le cadre du respect de l'ordre original du fonds), qui est bien souvent classé par campagnes de fouilles ou d'étude.

Le principe de respect du fonds permet de maintenir les documents dans leur contexte d'origine et ainsi faciliter la compréhension des conditions de leur production. Trois notions interviennent dans ce principe qui sont le respect de la provenance, de l'intégrité et de l'ordre originel du fonds. Toutes ces notions sont prises en compte et appliquées dans le traitement d'un fonds d'archéologue. C'était par exemple le cas pour le fonds Garlan, pour lequel on peut constater dans le récolement un rassemblement des archives liées à l'étude des amphores de Kostadin Tchechma ensemble (Voir annexe 5). Le choix du plan de classement s'adapte également à la concentration des centres d'intérêts de l'archéologue autour d'un thème, d'évènements ou d'une période historique en particulier.

Dans le cas de préparation de publications ou même de campagne de fouille, il peut arriver qu'aucune date de production ne soit indiquée. Afin de pouvoir les classer au mieux, se renseigner sur la bibliographie du chercheur peut être le moyen le plus fiable de situer un document dans le travail d'un archéologue. Mais le choix d'un classement thématique permet aussi de correspondre aux méthodes de travail des chercheurs, qui effectuent souvent leurs recherches en se concentrant sur des sites archéologiques ou des campagnes. Pour les fonds que j'ai traités, j'ai choisi de conserver en partie le classement originel pour l'amener vers le classement final afin de gagner en clarté et en logique. Nous pouvons prendre l'exemple du fonds Francine Blondé, dont le classement a pris ses bases dans le classement originel du fonds. En effet, en observant le récolement, on constate que les archives étaient classées dans des pochettes ou cartons par site de fouilles (Phari, Meydancikkale, Thasos). Afin d'optimiser et de clarifier ce classement j'ai décidé de l'articuler de telle sorte à ce que les sites de fouilles ressortent en premier lieu (FFB 1. Thasos, FFB 2. Meydancikkale), puis au sein de ces parties sont déclinés les différents secteurs de fouilles, ainsi que les campagnes d'études de céramiques. Ce type de classement thématique permet donc aux chercheurs de trouver rapidement les informations qu'ils cherchent, souvent à propos d'une campagne de fouilles en particulier. En ce qui concerne les archives personnelles de l'archéologue, sont distingués les papiers personnels et les documents relatifs à l'exercice de sa fonction, comme on peut le constater dans le classement du fonds Garlan :

FYG 1	Archives personnelles. (1958-2003, s.d.)
FYG 1.1	Études. (1958-1970)
FYG 1.2	Carrière. (1963-1995)
FYG 1.3	Distinctions. (1960-2003)
FYG 1.4	Correspondance personnelle. (1977-1999)
FYG 1.5	Recherches personnelles. (1890-1997)

En termes de tri, généralement peu de choses sont éliminées dans un fonds de chercheur, ce qui a été le cas dans les fonds que j'ai eu l'occasion de traiter. En effet, chaque élément permet d'apporter des informations sur des fouilles, des campagnes d'études ou même la gestion de la carrière de l'archéologue. Par exemple, pour le fonds Garlan, on trouve dans la cote FYG 1.2 divers documents permettant de retracer sa carrière de professeur puis d'archéologue de manière chronologique, tels que des arrêtés, de la correspondance et des curriculums vitae. Les seuls éléments retirés du fonds sont des photographies personnelles, ou encore de la documentation liée à des recherches ou intérêts personnels, comme cela a pu être le cas dans le fonds Garlan avec des journaux politiques relevant d'intérêts personnels. Ces archives personnelles sont rendues à la famille du propriétaire originel du fonds.

Les éléments présents en plusieurs exemplaires ont également été éliminés pour les deux fonds que j'ai traités, c'était ici le cas pour des tirages photographiques présents en double ou en triple. Mais comme nous l'avons développé précédemment, nous trouvons une grande quantité de documents iconographiques sur divers supports dans ces fonds d'archéologues. Ces documents étant transférés à la photothèque/planothèque de l'EFA, il est nécessaire qu'ils fassent partie intégrante du classement et ainsi former une part cohérente de celui-ci.

Pour le traitement d'un fonds d'archéologue, le choix le plus pertinent en termes d'instrument de recherche reste le répertoire numérique détaillé. En effet, il est le meilleur moyen d'aborder les fonds complexes d'archéologues car ils ne sont pas classés de manière sérielle. A l'EFA, les instruments de recherche sont disponibles sur le site internet de celle-ci ou sur Calames, qui est un catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur. Ces instruments de recherche sont disponibles sous forme de PDF, mais aussi sur le site Archimage.

Cette base qui a été mise en place en 2011 par l'EFA a pour objectif la gestion interne d'archives iconographiques de l'École (telles que des photographies ou encore des estampes). Elle propose également plus de 670000 notices décrivant des documents numérisés sur cette plateforme. La version actuelle met en ligne des métadonnées descriptives et des fichiers numériques<sup>34</sup>. Les instruments de recherche sur Archimage sont encodés en XML, et la description archivistique encodée (DTD et EAD) s'appuie sur les éléments descriptifs définis par la norme ISAD(G), permettant de créer des instruments de recherche qui combinent souplesse d'interrogation d'une base de données et qualité de présentation matérielle d'un instrument de recherche papier<sup>35</sup>.

Le traitement d'un fonds d'archéologue doit donc prendre en compte toutes les subtilités de typologies et de classement mais aussi s'adapter et trouver des solutions aux enjeux archivistique que ces documents génèrent.

---

<sup>34</sup> « Projet Archimage », *Archimage* [En ligne : [https://archimage.efa.gr/?kroute=page\\_projet\\_archimage](https://archimage.efa.gr/?kroute=page_projet_archimage)] (consulté le 25/04/2023).

<sup>35</sup> ÉVEN (Pascal), NOUGARET (Christine), *Les Archives privées, manuel pratique et juridique*, Paris, La Documentation française, 2008.

## B. PUBLICATIONS : ARCHIVES OU DOCUMENTATION ?

L'étape finale du travail de l'archéologue est la publication des données et analyses qu'il a pu extraire lors des fouilles qu'il a réalisées et des études qu'il a menées. Les fonds d'archéologues possèdent donc une autre spécificité qui est la présence de documentation et de publication. Il faut cependant différencier documentation liée à la recherche et l'étude, tels que des ouvrages composant la bibliothèque de l'archéologue, et les publications et préparations qu'il a lui-même rédigées à partir de ses recherches. J'ai pu être confrontée à cette problématique lors de mon stage à l'École française. En effet, le fonds d'Yvon Garlan était particulièrement représentatif de cette problématique, car, comme vu précédemment, il était composé à 37% de documentation, c'est-à-dire ouvrages, tirés à part et photocopies d'articles dont il n'était pas l'auteur. La question se pose donc de l'intégration de ces documents au sein d'un fonds d'archives, puisqu'étant des œuvres de l'esprit, et pour la plupart ne sont pas des originaux, par définition ce ne sont pas des archives. Cependant, depuis les années 1990 les bibliothèques de chercheurs suscitent un fort intérêt dans la communauté scientifique car elles sont perçues comme à la frontière entre la bibliothèque et l'archive. En effet, celle-ci illustre le travail du chercheur et peut témoigner de son orientation intellectuelle. Elle est notamment un outil de travail pour l'archéologue lors de la rédaction de ses publications. Cependant, à l'image du statut ambigu d'archives publiques ou privées de l'archéologue, la bibliothèque de celui-ci baigne dans la même ambiguïté. De plus, en dehors du contenu de la bibliothèque en elle-même, la manière dont l'archéologue classe sa bibliothèque et comment il souhaite qu'elle soit traitée après son décès peut aussi renseigner sur le statut de cette bibliothèque<sup>36</sup>. Dans le cas du traitement du fonds Garlan, il a été décidé de mentionner cette bibliothèque dans l'instrument de recherche, mais de la confier à la bibliothèque de l'EFA, là où il semble faire plus sens qu'elle soit conservée, car cela permet que ces ouvrages soient accessibles même en dehors du contexte du fonds Garlan. L'exception a été la documentation qui témoigne d'une campagne d'étude présente dans le fonds, qu'il est intéressant de conserver avec le dossier, afin de pouvoir observer le choix de l'archéologue en termes de documentation.

---

<sup>36</sup> CHAPRON (Emmanuelle), « Les bibliothèques sont-elles des archives de chercheur ? », *Archives en bibliothèques. Des papiers entre les livres (XVIIe-XXIe siècle)* [En ligne : <https://archivbib.hypotheses.org/1161>] (consulté le 03/06/2023).

En ce qui concerne les préparations de publications des archéologues, la problématique s'est présentée dans les deux fonds que j'ai traités. En effet, cette typologie fait partie intégrante des fonds d'archéologues, il est le résultat et la finalité des fouilles effectuées et des études menées par celui-ci. Bien qu'œuvre de l'esprit soumise au droit de la propriété intellectuelle, elle est bel et bien une archive produite pour une institution publique.

Faisant partie intégrante du fonds, elle permet de renseigner sur les différentes étapes de rédaction d'un article, des corrections qui y ont été faites et des questionnements de l'archéologue. Ces réflexions et interrogations passent à la fois par des notes de lecture et par des échanges par correspondance avec des pairs. De plus, bien souvent la correspondance avec d'autres historiens et archéologues permet non seulement de comprendre le réseau dans lequel il évolue en s'inscrivant dans sa pratique archéologique tout en mettant en lumière des conflits et enjeux sous-jacents<sup>37</sup>, mais permet aussi d'étoffer d'autant plus le processus de rédaction et donc d'observer le cheminement de réflexion de l'archéologue. Par exemple,



dans le fonds d'Yvon Garlan on peut observer de nombreux échanges entre lui et Pierre Vidal-Naquet, François Chamoux ou encore Petar Balabanov, respectivement chercheur spécialisé dans le monde hellénique et la défense des droits de l'Homme, helléniste spécialisé dans l'archéologie classique, qui a notamment fouillé sur le site de Thasos et céramologue. Ces échanges témoignent de partages d'informations et d'idées quant à leurs sujets d'études.

Figure 9

<sup>37</sup> FAYET (Sylvie), « Documenter l'absence : les archives d'archéologues », dans *L'infra-ordinaire de la recherche. Archives, mémoires et patrimoine scientifique*, Presses Universitaires du Mirail, 2013.

Donc d'une part, la préparation de publication permet de renseigner sur le cheminement de pensée et d'analyse d'une étude qui a été publiée, mais d'autre part cette typologie peut également poser des problématiques dans le cas d'études qui n'ont pas été publiées. Dans le cas où l'archéologue est encore vivant lors du versement ou du don de son fonds, celui-ci peut s'opposer à ce que ces publications non parues soient consultables. Il peut par exemple restreindre leur consultation lors de la signature du contrat de don en précisant que ces archives sont non consultables avant un certain délai, ou le sont mais soumises à l'autorisation de leur propriétaire originel. Cela pose évidemment une problématique en termes de partage des données dans la dynamique actuelle qui est celle des sciences ouvertes. Pouvoir consulter la préparation d'une étude non achevée et/ou non publiée permet non seulement d'apporter des informations aux chercheurs, possiblement indisponibles hors de ce fonds, mais aussi de pouvoir compléter ou remettre en question cette étude afin de faire avancer la recherche. Toujours en prenant l'exemple du fonds Garlan, certaines des études présentes dans ce fonds n'ont pas été publiées, telles que *Les timbres amphoriques et ateliers céramiques d'Akanthos* ou *Nikonion et le monde antique du Nord de la mer Noire*. Ces études datant de 2012 et 1997 pourraient être remises en question et complétées par des archéologues actuels dont les moyens et outils de recherches sont plus développés qu'à l'époque de cette étude.

Les fonds de chercheurs et d'archéologues ont donc l'originalité de se composer d'une certaine quantité de documentation. Bien qu'elle ne soit pas considérée comme archives en tant que telle, celle-ci permet de renseigner sur le travail de l'archéologue. Cependant, la variété de éléments composant les fonds d'archéologues se caractérise également par la variété des formats et des supports d'archives.

## C. ARCHIVES NUMÉRIQUES : OBSOLESCENCE ET ENVIRONNEMENT

Depuis les années 1990 de nouveaux supports de données ont été démocratisés et utilisés par les archéologues. Nous pouvons citer les disques ZIP, les disquettes ou encore les CD-ROM permettant de stocker des données numériques. Aujourd'hui les données numériques font partie intégrante des fonds d'archéologues auxquels les archivistes sont confrontés. Cependant, la question de la conservation des données numériques pose toujours des questions aujourd'hui. En effet, se posent les problèmes de l'obsolescence physique ou technologique du support, l'obsolescence logicielle et l'obsolescence du format.

J'ai pu être confrontée à ces cas de figure avec les deux fonds que j'ai traités avec la présence de disques ZIP et de CD-ROM. Deux problèmes se sont présentés : le premier est celui d'un support qui n'est quasiment plus utilisé aujourd'hui qui est le disque ZIP. Trois étaient présents dans le fonds, malheureusement, leur contenu n'a pas pu être lu en raison de l'absence de lecteur pour ce support. Cependant, ce qui est indiqué sur le disque peut nous donner des informations sur son contenu (comme un disque ZIP du fonds Garlan sur lequel était indiqué « Enes : illustrations et PowerPoint », ou encore « Mes documents Web » [Figure 10]). Un autre cas a été celui des CD-ROM. Bien qu'il était possible de les lire, parfois certains de leurs documents étaient enregistrés sous un format obsolète, comme cela était notamment le cas avec les CD-ROM du fonds Blondé. Bien qu'on peut y lire la plupart des fichiers sous format .ai étaient illisibles. Tous les supports et formats numériques ne sont donc pas pérennes, au contraire.

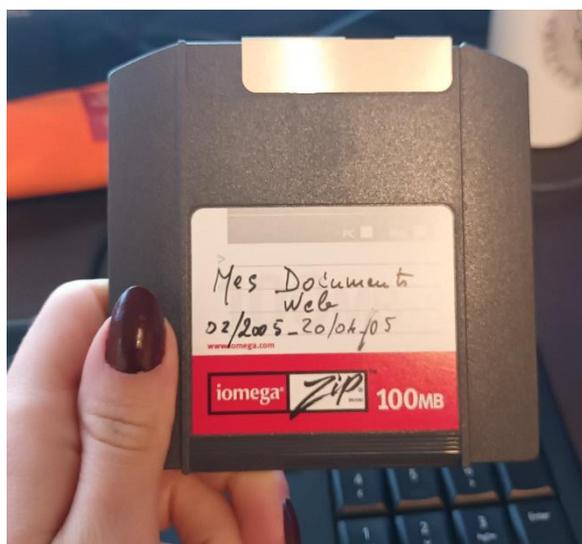


Figure 10

De plus, la problématique de l'obsolescence du support ou du format des archives lors de leur traitement est notamment liée au délai entre la production des archives et leur versement. En effet, dans le cas d'archives d'archéologues, celles-ci représentent toute une carrière, donc 40 voire 50 ans de travail. Durant ces années, les supports et formats de stockage de données numériques évoluent rapidement. De plus, comme cela a été le cas avec les deux fonds que j'ai traités, il se passe encore du temps entre la fin de carrière de l'archéologue, son décès et le don de ses archives, ce qui élargit d'autant plus le fossé entre les supports et formats utilisés par l'archéologue à l'époque, et ceux utilisés lors du traitement de ses archives.

L'archivage numérique pérenne a pour objectifs de conserver un document, de le rendre accessible (qu'il puisse être lu) et préserver son intelligibilité (qu'il reste compréhensible) le plus longtemps possible. En termes d'archives numériques, selon le CINES, ces trois services tentent d'être conçus sur le très long terme, donc plus de 30 ans. Afin de favoriser la lisibilité et la conservation des archives nativement numériques, il est préférable d'informer les producteurs sur le format de fichier à utiliser, avec des métadonnées permettant une préservation à long terme des documents. Cependant, il reste difficile (voire impensable) d'imposer l'utilisation d'un format en particulier aux archéologues. Cependant, lors du transfert des archives numériques dans le service d'archives, celles-ci peuvent être converties dans les formats adéquats et être normalisées afin de faciliter et préserver son accès.

L'archivage numérique comprend également un avantage écologique. En effet, en 2023, la consommation en CO<sup>2</sup> pour la conservation physique des archives publiques papier en magasin de conservation s'élève à environ 23,1 tonnes sur 30 ans. En revanche, pour le même équivalent, leur conservation sur GED durant 5 ans, puis sur SAE pendant 25 ans produit 0,24 tonnes de CO<sup>2</sup><sup>38</sup>. La consommation en chauffage et climatisation des magasins d'archives est plus conséquente que l'énergie consommée par la conservation d'archives numériques, cependant nous verrons plus tard que cela ne représente pas une solution sans conséquences.

---

<sup>38</sup> « GED et archivage électronique, tracer et sécuriser ses données », *Archimag* [En ligne : [https://www.youtube.com/watch?v=by9zTtb9xhA&ab\\_channel=MagazineArchimag](https://www.youtube.com/watch?v=by9zTtb9xhA&ab_channel=MagazineArchimag)] (consulté le 14/08/2023).

Mais ce long terme de 30 années est un réel défi en termes d'archivage électronique, en raison de la rapide évolution des technologies et des formats qui entraînent l'obsolescence de documents numériques, les rendant donc illisibles. L'une des solutions pour surmonter ce problème d'accessibilité et d'intelligibilité est la bonne utilisation de la métadonnée. En effet, un document précisément décrit dans ses métadonnées sera facilement compréhensible et reconnaissable, car la métadonnée représente toutes les informations utiles du document et permet d'assurer son intelligibilité future<sup>39</sup>.

Afin de pouvoir traiter au mieux ces données parfois difficilement lisibles, j'ai pu lors de mon stage user de différentes méthodes. Dans le cas du fonds Blondé, j'ai utilisé le logiciel XnView, ce qui m'a donc permis d'extraire les métadonnées (qui documentent la production du document) qui m'intéressaient pour le traitement du fonds, à savoir l'année de création des documents, son nom et son format, sous le format csv, qui est le format de base lorsqu'on recueille des données de fichiers (Figure 11).

Figure 11

1	Filename With Ext:"Creation Date":"Size KB"
15	phari7b.psd:"1-1-1970 2:00:00 AM":"1,428"
16	phari7c:"1-1-1970 2:00:00 AM":"720"
17	Bassin,Phari:"6-11-2003 10:09:36 PM":"10,437"
18	Mur1,Phari:"6-11-2003 10:40:04 PM":"2,425"
19	Mur2,Phari:"6-11-2003 10:45:43 PM":"940"
20	Mur3, Phari:"6-11-2003 10:50:39 PM":"1,007"
21	Mur4,Phari:"6-11-2003 10:54:19 PM":"973"
22	Mur5,Phari:"6-11-2003 10:57:55 PM":"563"
23	Mur6,Phari:"6-11-2003 11:02:09 PM":"571"
24	Mur7,Phari:"6-11-2003 11:08:58 PM":"343"
25	Mur8,Phari:"6-12-2003 3:36:10 PM":"1,132"
26	Mur9,Phari:"6-12-2003 3:39:51 PM":"1,517"
27	phari:"1-1-1970 2:00:00 AM":"4,332"
28	phari 6:"1-1-1970 2:00:00 AM":"6,176"
29	Phari-19515_514_509#D5A2:"6-27-2003 11:03:14 PM":"13,707"

Afin que les données numériques puissent être conservées et lisibles le plus longtemps possible, celles-ci sont migrées sous de nouveaux formats dans des bases de données numériques. Souvent, les données textuelles sont converties en format PDF/A, qui est à ce jour le format numérique le plus pérenne que l'on utilise.

<sup>39</sup> « Le concept d'archivage numérique pérenne », *CINES* [En ligne : <https://www.cines.fr/archivage/un-concept-des-problematiques/le-concept-darchivage-numerique-perenne/>] (consulté le 19/07/2023).

En ce qui concerne les archives de l'archéologie nativement numériques, dans le cas de l'École française d'Athènes, celles-ci sont gérées en collaboration entre les chefs de missions et les archivistes grâce à la plateforme Missions. Celle-ci permet de recueillir les métadonnées liées à la documentation de la mission, elle spécifie également les documents qui seront pris en charge par le service des archives ainsi que les besoins en numérisation pour la mission. Elle offre également un espace de travail collaboratif et de stockage de données numériques (les carnets numériques). Ces données sont ensuite contrôlées et enrichies puis importées dans Archimage ou converties dans des formats pérennes. En résumé, la plateforme Missions permet d'optimiser la gestion des archives des archéologues durant leurs missions sur le terrain et ainsi faciliter le versement puis leur traitement par les archivistes. Cette gestion professionnelle des données optimise leur durée dans le temps car leur prise en charge, leur classement ainsi que leur nommage sont harmonisés et normés et cela limite considérablement la perte d'informations.

Bien que les sciences ouvertes et la mutualisation des données permettent de faire avancer considérablement la recherche, ces politiques numériques ne sont pas sans conséquences.

En effet, l'impact sur l'environnement de la dématérialisation et de la transition numérique est souvent sous-estimé voire ignoré, notamment dans le milieu des bibliothèques et archives où cette question est encore peu abordée. Du cycle de vie des appareils numériques, la phase la plus polluante est leur utilisation et notamment le stockage des données numérique qui implique les serveurs et les data centers, énergivores et polluants<sup>40</sup>. De plus, depuis 2016, on estime que les réseaux et serveurs occupaient 2% de la consommation énergétique mondiale<sup>41</sup>. Il serait donc question de s'interroger sur certains principes dans le milieu archivistique. Tout d'abord, ne faudrait-il pas revoir la norme établie de tout conserver ? Notamment quand il est question de numérique. Afin de limiter un stockage de données numériques excessif, il pourrait être intéressant de limiter les typologies et documents à stocker et partager numériquement.

---

<sup>40</sup> BAUMBERGER (Julie), « L'impact environnemental du numérique : la dématérialisation est-elle vraiment écologique ? », *arbedo* (2020) [En ligne : <https://arbedo.ch/fr/edition-article/2020/vague-verte/limpact-environnemental-du-num%C3%A9rique-la-d%C3%A9mat%C3%A9rialisation-est-elle-vraiment-%C3%A9cologique>] (consulté le 11/08/2023).

<sup>41</sup> ROY (Sophie), « Le coût environnemental de la gestion documentaire », *arbedo* (2016) [En ligne : <https://arbedo.ch/de/ausgaben-artikel/2016/vernichten-um-zu-bewahren/le-co%C3%BBt-environnemental-de-la-gestion-documentaire>] (consulté le 11/08/2023).

Dans cette idée, il pourrait être envisageable de mener des campagnes efficaces d'élimination de doublons et de formats obsolètes. Comme on a pu le voir plus tôt il est fréquent de trouver des fichiers numériques au format obsolète dans les fonds de chercheurs, cela représente déjà une certaine quantité de fichiers à éliminer afin d'alléger le stockage numérique. Toujours sur la question du format, il pourrait être préférable d'éviter certains formats tel que le format TIFF qui est très lourd et énergivore. Le Référentiel Général d'Interopérabilité (RGI) recommande par exemple pour la numérisation les formats JPEG, PDF et PNG, qui sont également les plus pérennes à ce jour<sup>42</sup>.

Il est donc essentiel de tenter de trouver un équilibre entre les politiques de sciences ouvertes visant au partage maximal des données scientifiques et utilisation consciente des espaces de stockage numérique qui accroissent le nombre de serveurs et tendent à polluer de plus en plus. Des solutions ont été trouvées et expérimentées pour rendre des Data Center plus durable sans impacter sur les données stockées et ce fut le cas de l'Université Bourgogne Franche-Comté. Le Green Data Center de cette dernière remplit sa mission initiale qui est d'héberger des équipements informatiques, il permet aussi de chauffer l'Université grâce à la chaleur qu'il produit et à la récupération des calories à évacuer, tout en consommant moins d'énergie que les autres Data Center<sup>43</sup>.

Enfin, avec l'avènement et aujourd'hui la large démocratisation et utilisation du numérique, les anciens formats peuvent pour la plupart être pérennisés, bien que l'on constate une importante perte de documents liée à l'obsolescence des supports, et les données des archives nativement numériques tendent à être de mieux en mieux traitées et conservées grâce au travail collaboratif entre producteurs et archivistes. Cependant, l'utilisation du numérique tendra certainement à être reconsidérée en raison de son impact écologique.

---

<sup>42</sup> THOMAS (Michel), « Numérisation : sous quel format conserver les documents ? », *Archimag* [En ligne : <https://www.archimag.com/demat-cloud/2021/03/29/numerisation-format-conserver-documents>] (consulté le 11/08/2023).

<sup>43</sup> « Green Data Center : du numérique vert », *Université de Bourgogne* [En ligne : <https://www.u-bourgogne.fr/actualites/green-data-center-du-numerique-vert.html>] (consulté le 11/08/2023).

# CONCLUSION

L'observation qui se traduit par le biais de ce mémoire de réflexion professionnelle, attire l'attention sur la particularité des archives de l'archéologie et des différents enjeux qui découlent de leur traitement. En effet, le stage que j'ai pu effectuer à l'École française d'Athènes m'a permis d'être confrontée aux problématiques liées aux fonds d'archéologues.

Nous avons pu constater tout au long de cette étude que les archives de l'archéologie sont singulières en plusieurs points : à la fois en termes de typologies et de supports, de statut mais aussi d'arrivée en service d'archives. Ces particularités posent des problématiques pour la conservation de ces archives, leur classement ainsi que leur communicabilité. Cependant nous avons pu constater que des solutions sont mises en place afin de répondre à ces problématiques et ainsi conserver un fonds d'archéologue de la manière la plus cohérente possible tout en appliquant le principe de respect du fonds.

Les échanges et discussions entre archéologues et archivistes permettent aux deux professions de mieux comprendre les attentes et besoins de chacun en terme de gestion d'archives et ainsi réduire la perte de documents et d'information. Ensuite, le travail entre services d'une même institution permet d'optimiser la conservation matérielle et intellectuelle d'un fonds d'archéologue, en conservant les documents iconographiques dans des conditions de conservation adéquates et les publications en bibliothèque. Bien que le fonds d'archéologue puisse être éclaté géographiquement, les bases de données comme Archimage pour l'École française d'Athènes permettent de réunir intellectuellement les archives d'un même fonds. Enfin, la politique de sciences ouvertes que développent de plus en plus d'établissements scientifiques, bien qu'elle suscite encore des questions en termes de communicabilité et d'environnement, permet un large partage de l'information et parfois de pouvoir réunir des données et documents disséminés, liés à un même fonds.

Bien que les archives de l'archéologie suscitent encore plusieurs enjeux, différentes solutions sont mises en place et sont encore à l'étude pour favoriser un maximum la cohérence des fonds d'archéologues et ainsi faciliter leur accès, leur compréhension et leur pérennisation.

# BIBLIOGRAPHIE

## *Ouvrages généraux*

*Abrégé d'archivistique*, Paris, Association des archivistes français, 2020.

ÉVEN (Pascal), NOUGARET (Christine), *Les Archives privées, manuel pratique et juridique*, Paris, La Documentation française, 2008.

## *Histoire de l'École française d'Athènes*

“Décret n° 2011-164 du 10 février 2011 relatif aux écoles françaises à l'étranger”, *Légifrance* [En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023567250/>] (consulté le 23/06/2023).

« Greece GR 228 », *Wipo* [En ligne : [https://www.wipo.int/wipolex/en/text/493738?fbclid=IwAR0XCaxLTTth6SgBmMNdZvSgStgw0Idwf6J\\_xWWeJ9ZqVzHhXqaO4aqlcp8](https://www.wipo.int/wipolex/en/text/493738?fbclid=IwAR0XCaxLTTth6SgBmMNdZvSgStgw0Idwf6J_xWWeJ9ZqVzHhXqaO4aqlcp8)] (consulté le 28/07/2023).

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, « Rapport d'évaluation des Écoles françaises à l'étranger, campagne d'évaluation 2020-2022 » [En ligne : [https://www.efa.gr/images//ecole/Rapport\\_HCERES\\_2020-22.pdf](https://www.efa.gr/images//ecole/Rapport_HCERES_2020-22.pdf)] (consulté le 22/07/2023).

“L'École française d'Athènes de 1846 à 1873”, dans *Bulletin administratif de l'instruction publique*, n°308, (1873), pp. 408-418.

Livret de présentation de l'École française d'Athènes.

## *Les fonds d'archéologues*

« Académicos Correspondientes extranjeros », *Real Academia de la Historia* [En ligne : <https://www.rah.es/la-academia/academicos/correspondientes/academicos-de-paises-sin-corresponsalia/>] (consulté le 11/07/2023).

DAVESNE (Alain), « Le site archéologique de Meydancikkale », *Anatolie antique. Fouilles françaises en Turquie. Catalogue de l'exposition. Gypsothèque de l'Université Lumière Lyon II, 23 octobre-23 décembre 1990. Istanbul : Institut Français d'Études Anatoliennes-Georges Dumézil* (1990), pp. 20-22.

École française d'Athènes, « Fonds Pierre Amandry », *Calames* [En ligne : <http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=FileId-1420>] (consulté le 06/05/2023).

LAROCHE (Didier), « Retour sur Meydancikkale : l'Anatolie entre l'Empire perse et l'hellénisme », dans *De Samarcande à Istanbul : étapes orientales* (2015), pp.91-101.

« Grèce- Thasos », *École française d'Athènes* [En ligne : <https://www.efa.gr/fr/grece-thasos>] (consulté le 11/06/2023).

« Les archives “manuscrites” », *École française d'Athènes* [En ligne : <https://www.efa.gr/les-archives-manuscrites/>] (consulté le 26/04/2023).

MANITAKIS (Nicolas), « Les francophiles Grecs au début du XX<sup>e</sup> siècle », dans *Rives méditerranéennes*, n° 63 (2022), pp. 107-126.

STAHL (Marie), SCHIRR (Lucie), « Les archives de l'archéologie : définition, législation, état des lieux », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n°2 (2015), pp.9-19.

## ***Législation des archives de l'archéologie***

DUCROT (Ariane), « Archives personnelles et familiales : statut légal et problèmes juridiques », dans *La Gazette des archives*, n°157 (1992), pp. 134-171.

FAYET (Sylvie), « Documenter l'absence : les archives d'archéologues », dans *L'infr-ordinaire de la recherche. Archives, mémoires et patrimoine scientifique*, Presses Universitaires du Mirail, 2013.

LEFEBVRE (Muriel), *Des patrimoines et des normes*, Toulouse, Presses de l'Université de Toulouse Capitole, 2015.

STAHL (Marie), SCHIRR (Lucie), « Les archives de l'archéologie : définition, législation, état des lieux », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n°2 (2015), pp.9-19.

## ***Sciences ouvertes***

« Science Ouverte », CNRS [En ligne : <https://www.science-ouverte.cnrs.fr/en/>] (consulté le 06/05/2023).

NURRA (Frederico), « Vers une Charte pour la science ouverte », *INHA* [En ligne : <https://www.inha.fr/fr/actualites/actualites-de-l-inha/en-2023/charte-pour-la-science-ouverte.html>] (consulté le 06/05/2023).

## ***Versement et don des archives d'archéologue***

« Les archives des chercheurs et le don : enjeux symboliques et pratiques archivistiques. Une intervention de Goulven Le Brech au séminaire ALMA », *ALMA* [En ligne : <https://alma.hypotheses.org/609>] (consulté le 30/06/2023).

MERCIER (Cédric), sous la direction de ALBARET (Lucie), *Les archives de la recherche : enjeux et perspectives pour les bibliothèques universitaires*, Lyon, ENSSIB, 2020.

## ***Traitement des archives de l'archéologie***

BELLON (Elisabeth), MONTAGNE-BÔRRAS (Aurélié), « La gestion des archives de fouilles à la Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE) », *Les archives de fouilles : mode d'emploi*, Paris, Collège de France, 2017.

« Le cycle de vie des données et documents », *Archimage* [En ligne : [https://archimage.efa.gr/?kroute=page\\_cycle\\_donnees](https://archimage.efa.gr/?kroute=page_cycle_donnees)] (consulté le 25/04/2023).

PÉRÉ-NOGUÈS (Sandra), « 5e atelier Statut et usages des archives de l'Archéologie », dans *Cahiers d'histoire ancienne et d'archéologie de Toulouse* [En ligne : <https://chaat.hypotheses.org/1148>] (consulté le 19/07/2023).

## ***Archives numériques et métadonnées***

BAUMBERGER (Julie), « L'impact environnemental du numérisé : la dématérialisation est-elle vraiment écologique ? », *aribido* (2020) [En ligne : <https://aribido.ch/fr/edition-article/2020/vague-verte/limpact-environnemental-du-num%C3%A9rique-la-d%C3%A9mat%C3%A9rialisation-est-elle-vraiment-%C3%A9cologique>] (consulté le 11/08/2023).

THOMAS (Michel), « Numérisation : sous quel format conserver les documents ? », *Archimag* [En ligne : <https://www.archimag.com/demat-cloud/2021/03/29/numerisation-format-conserver-documents>] (consulté le 11/08/2023).

ROY (Sophie), « Le coût environnemental de la gestion documentaire », *aribido* (2016) [En ligne : <https://aribido.ch/de/ausgaben-artikel/2016/vernichten-um-zu-bewahren/le-co%C3%BBt-environnemental-de-la-gestion-documentaire>] (consulté le 11/08/2023).

« GED et archivage électronique, tracer et sécuriser ses données », *Archimag* [En ligne : [https://www.youtube.com/watch?v=by9zTtb9xhA&ab\\_channel=MagazineArchimag](https://www.youtube.com/watch?v=by9zTtb9xhA&ab_channel=MagazineArchimag)] (consulté le 14/08/2023).

« Green Data Center : du numérique vert », *Université de Bourgogne* [En ligne : <https://www.u-bourgogne.fr/actualites/green-data-center-du-numerique-vert.html>] (consulté le 11/08/2023).

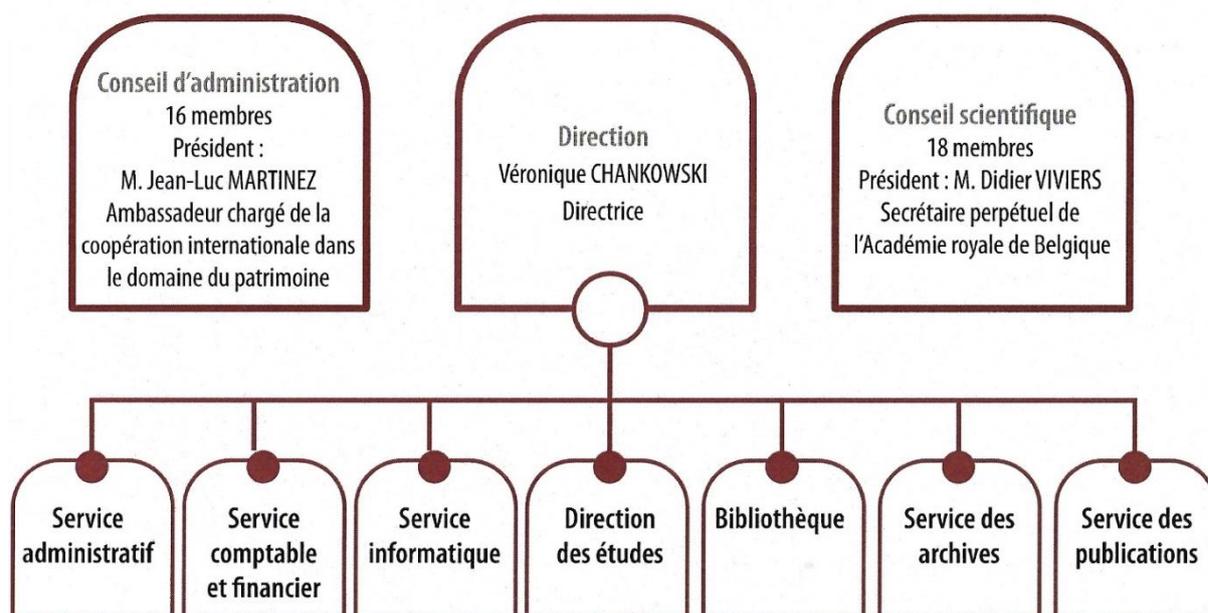
« Projet Archimage », *Archimage* [En ligne : [https://archimage.efa.gr/?kroute=page\\_projet\\_archimage](https://archimage.efa.gr/?kroute=page_projet_archimage)] (consulté le 25/04/2023).

« Le concept d'archivage numérique pérenne », *CINES* [En ligne : <https://www.cines.fr/archivage/un-concept-des-problematiques/le-concept-darchivage-numerique-perenne/>] (consulté le 19/07/2023).

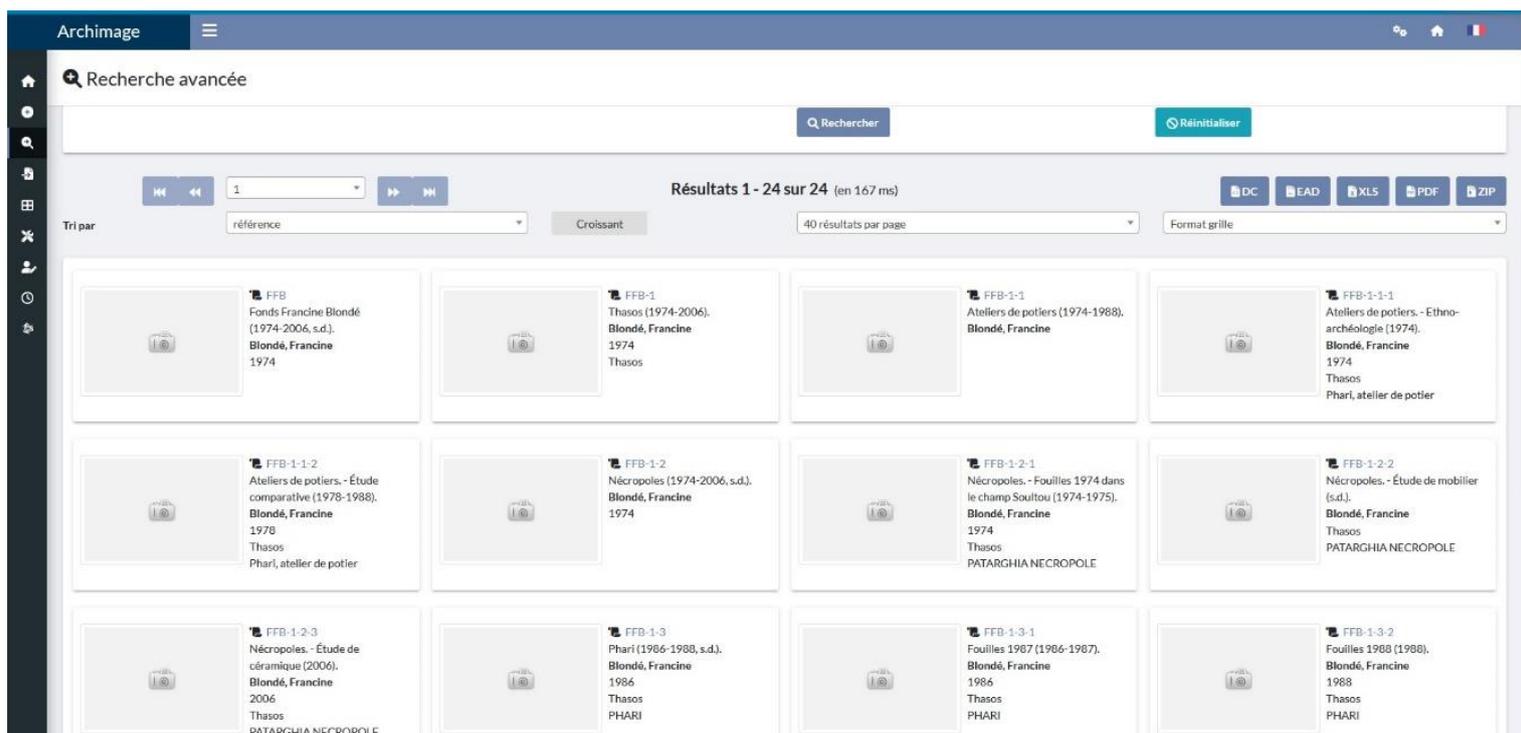
### ***Archives et documentation***

CHAPRON (Emmanuelle), « Les bibliothèques sont-elles des archives de chercheur ? », *Archives en bibliothèques. Des papiers entre les livres (XVIIe-XXIe siècle)* [En ligne : <https://archivbib.hypotheses.org/1161>] (consulté le 03/06/2023).

# ANNEXES



Annexe 1 : Organigramme de l'École française d'Athènes



Annexe 2 : Vue d'ensemble de notices descriptive lors de la recherche du fonds Francine Blondé dans Archimage.

Archimage

Archives Manuscrites : FFB-1-1-1

Export XLS de la collection Export XLS Modifier la fiche PDF Version

Identification

Référence : FFB-1-1-1  
 Intitulé/Analyse : Ateliers de potiers - Ethno-archéologie.  
 Date du document : 1974 Date de fin : 1974  
 Niveau de description : Dossier  
 Importance Matérielle : 387 clichés ; 179 tirages photographiques ; 114 diapositives.

Contenu et structure

Présentation du contenu : Planches contact, tirages photographiques et listes de photographies.

Niveaux de description

- [Fonds] FFB
  - [Série] FFB-1
    - [Groupe de dossiers] FFB-1-1
      - [Dossier] FFB-1-1-1
        - [Dossier] FFB-1-1-2

Indexation

Géographie :

Pays : Grèce  
 Région : Ege du Nord  
 Site : Thasos  
 Secteur : Phari, atelier de potier

Annexe 3 : Notice descriptive de la cote FFB 1.1.1.

Meydancikkale. - Étude de céramique, fouilles de 1980, 1987, 1988 : tirages photos (23).		1993	1993
Meydancikkale. - Étude de céramique, pot à anses : tirage photo.	s.d.		
Meydancikkale. - Francine Blondé dans un atelier : photo polaroid.	s.d.		
Meydancikkale. - Fouilles de Gülnar : carnet de fouilles.		1991	1991
Meydancikkale. - Informations d'Alain Davesne sur les fouilles : correspondance (copie).		1986	1986
Meydancikkale. - Étude de céramiques, fouilles de 1980, 1987 : fiches mobilier (copies).	s.d.		
Meydancikkale. - Étude de céramiques, fouilles de 1977, 1980, 1987 : notes.	s.d.		
Meydancikkale. - Étude de céramiques, fouilles de 1987, 1988 : notes.	s.d.		
Meydancikkale. - Étude de céramiques, fouilles de 1987 : notes.	s.d.		
Meydancikkale. - Céramique de Gülnar, fouilles de 1991 : rapport.		1991	1991
Meydancikkale. - Étude de céramiques : demande d'autorisation (copie).		1992	1992
Meydancikkale. - Étude de céramiques, fouilles de 1980, 1986, 1987 : dessins, plans, descriptions, fiche mobilier.	s.d.		

Annexe 4 : Extrait du tableau de récolement du fonds Blondé.

- FYG 2.4.6** Bulgarie - Kostadin. (2001-2015, s.d.)
- FYG 2.4.6.1** "Englyphic stamps on amphorae" : "About the origin of englyphic stamps amphorae". (publié)
- FYG 2.4.6.2** "Les timbres amphoriques grecs d'Héraclée Pontique et quelques autres centres de production" (publié) ; Introduction "Kostadin" (publié).
- FYG 2.4.6.3** Fouilles de 2010.
- FYG 2.4.6.4** "Présentation des fouilles de Kostadin Tchechma" (Chapitre 1) (publié).
- FYG 2.4.6.5** "Les timbres amphoriques grecs d'Héraclée Pontique et quelques autres centres de production" (Introduction) (publié) ; "Le timbrage amphorique grec : privé ou public ? À propos des timbres dits d'Héraclée Pontique" (publie) ; "Les timbres amphoriques grecs d'Héraclée Pontique et quelques autres centres de production" (première moitié du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) (publié) ; "Les timbres amphoriques grecs d'Héraclée Pontique et quelques autres centres de production (première moitié du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) recueillis dans l'établissement de Kostadin Tchechma près de Debelt (Bulgarie)" (publié) ; "Kostadin" (publié).
- FYG 2.4.6.6** Kostadin Tchechma. - Ensemble C, Deinomakhos ; Hèrakleidas ; Groupe G ; Groupe D Deinomakhos. Liste des illustrations du catalogue des timbres englyphiques de Kostadin Tchechma (publié).

## Annexe 5 : extrait du répertoire numérique du fonds Garlan.



SERVICE DES  
ARCHIVES

Missions - Procédures pour l'archivage

2021-01-25



SERVICE DES  
ARCHIVES

Missions - Procédures pour l'archivage

2021-01-25

### D. Après la mission

Cette fiche a pour objectif de guider le responsable de mission à toutes les étapes du cycle de vie des documents, de leur production jusqu'au versement au service des archives. Une liste récapitulative synthétise l'ensemble des procédures pour les missions et les contrats de prestation (cf. *Fiche récapitulative des procédures*).

#### A. Avant le début de l'opération

1. Le chef de mission désigne un référent archives au sein de l'équipe et transmet ses coordonnées au service des archives.
2. Le référent archives prend contact avec :
  - la responsable du service des archives : [marie.stahl@efa.gr](mailto:marie.stahl@efa.gr) ;
  - la responsable de la photothèque/planothèque : [calliopi.christophi@efa.gr](mailto:calliopi.christophi@efa.gr).
3. La responsable du service archives donne les "bonnes pratiques" en vue du versement global.
4. La responsable photothèque/planothèque :
  - donne les "bonnes pratiques" en vue du versement des photographies ;
  - communique un numéro d'enregistrement photothèque : un pour les photographies de fouille, et un autre pour chaque type de données composites comportant des photos (photogrammétrie, RTI, etc.).

#### B. Au cours de la mission

5. Le référent archives :
  - contrôle la conformité et la sauvegarde des documents papier et numérique ;
  - contrôle la conformité et la sauvegarde des données liées aux documents.
6. Les membres de la mission scannent les documents produits, si les conditions le permettent.

#### C. Vers la fin de la mission

7. Le chef de mission sélectionne les documents à destination de l'Éphorie.
8. Le référent archives récupère les documents (papier et numérique) et les données liées et prépare le versement.

9. Le chef de mission verse au **plus tard le 31/10** les documents papier et dépose les documents numériques :
  - soit, sur place, au retour de la mission ;
  - soit via le carnet numérique de la mission ou celui du service des archives.

10. La responsable du service archives :
  - récupère les documents et données destinés aux archives manuscrites ;
  - vérifie la conformité du versement.

11. La responsable photothèque/planothèque :
  - récupère les documents et données destinés à la photothèque ;
  - vérifie la conformité du versement.

12. La responsable du service archives transmet à la direction les documents destinés à l'Éphorie.

13. La direction envoie les documents destinés à l'Éphorie.

14. La responsable du service archives rédige le bordereau de versement et le transmet au chef de mission avec copie au référent archives.

15. Le chef de mission signe le bordereau et le transmet scanné au responsable du service archives : [marie.stahl@efa.gr](mailto:marie.stahl@efa.gr).

16. Les chargés de numérisation numérisent les documents papier.

17. La responsable du service archives intègre les documents et données liées dans les bases archives manuscrites.

18. La responsable photothèque/planothèque intègre les documents et données liées dans la base photothèque.

19. Le responsable du service archives transmet les documents scannés au chef de mission.

À la fin du programme pluri-annuel, le responsable de mission doit prévoir un dernier versement des documents qui n'auraient pas pu être versés au cours des années passées.

## Annexe 6 : Fiches de procédures pour l'archivages proposées par l'EFA.

# TABLE DES FIGURES

Photo de couverture (gauche) : bâtiment principal et bibliothèque de l'EFA. (© Agathe Boulanger).

Photo de couverture (droite) : photographies et dessins de timbres amphoriques et d'inscriptions, fonds Yvon Garlan. (© Agathe Boulanger)

Figure 1 : photo de l'EFA en 1917 sur une carte postale (© expirés)

Figure 2 : Thasos, Tour XIII, entre la porte du Silène et la porte d'Héraklès, déblaiement des blocs épars. Ancienne diapositive de 1913 prise par Charles Avezou, développée en 1977. Référence : 44896. (© EFA)

Figure 3 : couverture du premier numéro du Bulletin de Correspondance Hellénique. (© EFA)

Figure 4 : Plan de la citadelle d'Argos daté de 1964 provenant du fonds Yvon Garlan (© Agathe Boulanger)

Figure 5 : Frottis d'un décor de céramique du fonds Francine Blondé. (© Agathe Boulanger)

Figure 6 : Carte de membre d'Yvon Garlan a la Real Academia de la Historia. (© Agathe Boulanger)

Figure 7 : Diapositive non contextualisée du fonds Garlan. (© Agathe Boulanger)

Figure 8 : Photos de fouilles non contextualisées présentes dans le fonds Garlan. (© Agathe Boulanger)

Figure 9 : Enveloppe et timbre bulgare provenant du fonds Garlan. Ils témoignent d'un échange entre ce dernier et des chercheurs bulgares. (© Agathe Boulanger)

Figure 10 : Disque ZIP du fonds Garlan. (© Agathe Boulanger)

Figure 11 : Extrait d'un export XnView d'un CD-ROM du fonds Blondé. Chaque ligne affiche le nom du fichier d'origine, la date de création et sa taille.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Remerciements</b> .....	<b>1</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>Chapitre I : Présentation de l'École française d'Athènes</b> .....	<b>4</b>
A. Histoire d'une institution française à l'étranger.....	4
B. Les services et leurs missions .....	7
C. Les fonds de l'EFA .....	9
<b>Chapitre II : Les fonds d'archives des archéologues</b> .....	<b>12</b>
A. Mon travail avec les fonds de l'EFA .....	12
1. Définition des archives d'archéologue.....	12
2. Le fonds Francine Blondé .....	14
3. Le fonds Yvon Garlan.....	16
B. Statut et législation : une délimitation floue .....	21
C. Archives d'archéologue à verser ou à donner ?.....	25
<b>Chapitre III : Archives particulières, enjeux spécifiques</b> .....	<b>31</b>
A. Traiter les archives d'archéologues .....	31
B. Publications : archives ou documentation ?.....	35
C. Archives numériques : obsolescence et environnement .....	38
<b>Conclusion</b> .....	<b>43</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>44</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>49</b>
<b>Table des figures</b> .....	<b>52</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>53</b>